



**DÉLIBÉRATION N°2015-12-11-1
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 11 décembre 2015

**POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
13 NOVEMBRE 2015**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et
modifiés le 30 janvier 2015 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 30 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du
13 novembre 2015, tel qu'annexé.

À Nantes, le 11 décembre 2015

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2015

PV N°384

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE EN
ASSEMBLEE PLENIERE DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2015

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés : M. Mohamed BERNOUSSI, Premier Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration et M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie Universitaire.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 22 membres

BELLETTRE Jérôme	Ens. A	POLYTECH Nantes
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BUZONI-GATEL Dominique	Pers. Ext.	Directrice générale d'ONIRIS
DAVID Marie	Ens. B	ESPE Nantes
DRONNEAU Céline	BIATSS	ESPE Nantes
GIRAUDET Brice	Etudiant	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
GUEVEL Arnaud	Ens. A	UFR STAPS
ISHOW Eléna	Ens. A	UFR Sciences et Techniques
JOLLIET-EVIN Pascale	Ens. A	UFR Médecine et Techniques Médicales
KERBOURC'H J. Yves	Ens. A	UFR Droit et Sciences Politiques
LABOUX Olivier	Ens. A	Président de l'Université de Nantes
LALLEMENT Claire	Etudiant	UFR Droit et Sciences Politiques
LE FICHANT Françoise	Ens. B	UFR Droit et Sciences Politiques
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT
POULAIN Frédéric	Pers. Ext.	CCI de Nantes – Saint Nazaire
ROUX Jean-Yves	Ens. B	UFR Lettres et Langages
RUAULT Valentin	Etudiant	UFR Médecine et Techniques Médicales
SAMI Taklit	Ens. B	UFR Sciences et Techniques
SUDREAU Philippe	Pers. Ext.	Directeur du CHU de Nantes
TOUCHARD Mathieu	Etudiant	UFR d'Odontologie
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR Médecine et Techniques Médicales

AVAIENT DONNE PROCURATION : 5 membres

CARON Lise	Ens. B	UFR Médecine et Techniques Médicales
CLERGEAU Christophe	Pers. Ext.	Région des Pays de la Loire
MARTINEZ-VASSEUR Pilar	Ens. A	UFR Faculté des Langues et Cultures Etrangères
PODEVIN Adrien	Etudiant S.	UFR Sciences et Techniques
POUZAIN Yves	Ens. B	IUT de Nantes

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 4 membres

CATALA Michel	Ens. A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
DANIEL Karine	Pers. Ext.	Nantes Métropole
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	MEDEF de Loire Atlantique

ARRIVES EN COURS DE SEANCE : 3 membres

CATALA Michel	Ens. A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
DANIEL Karine	Pers. Ext.	Nantes Métropole
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
31	22	5	4	3

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires Financières
BROUSSE Thierry	Vice-Président Valorisation - Transfert
CADIOU Jean-Charles	Président de Capacités SAS
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DRUE Frédéric	Agent Comptable
EVAIN Michel	Directeur de l'UFR Sciences et Techniques
FURET Thierry	Adjoint au Chef de Division Chargé de mission enseignement supérieur
GASTINEAU Jérôme	Directeur de Cabinet adjoint
LEGAL Pierre	Administrateur provisoire UFR Droit
LEVEQUE Stéphane	Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social
LORET Delphine	Directrice des Ressources Humaines et du Dialogue Social
PENISSON Stéphanie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 octobre 2015
2. Informations générales
3. Point sur les opérations immobilières
4. Politique de valorisation de l'Université de Nantes : positionnement de la filiale Capacités

RESSOURCES HUMAINES

5. Présentation et approbation de la révision des effectifs des personnels enseignants-chercheurs 2016 (après avis du CAC, du CTE et examen par la CPCA)
6. Présentation et approbation de la révision des effectifs des personnels BIATSS 2016 (après examen par la CPCA et avis du CTE)
7. Approbation de la liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) au titre de l'année 2015/2016 – actualisation (après avis du CTE et examen par la CPCA)

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

8. Approbation de créations de Groupements d'Intérêts Scientifiques (GIS) (après avis de la CR)
9. Approbation de la modification des Statuts de l'IEMN-IAE
10. Approbation de la modification des Statuts de l'UFR de Droit et Sciences Politiques
11. Elections :
 - 11.1. Election d'un représentant enseignant du Conseil d'Administration à la Section Disciplinaire compétente à l'égard des usagers
 - 11.2. Election de deux représentants étudiants au Conseil Documentaire du Service Commun de la Documentation (SCD)
 - 11.3. Election de deux représentants étudiants au Conseil de la Mission Langues

AFFAIRES FINANCIERES

12. Approbation de tarifs, dons et subventions (après examen par la CPCA)
13. Règlements d'attribution de prix :
 - 13.1. Approbation du règlement d'attribution de prix présenté par la Direction de la Culture et des Initiatives (DCI)
 - 13.2. Approbation du règlement d'attribution de prix présenté par le Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation (SUIO)
14. Présentation de la cartographie des risques comptables et budgétaires et du plan d'action pluriannuel
15. Rendu-compte de remises gracieuses et d'admissions en non-valeur (après examen par la CPCA)
16. Questions diverses

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures.

LE PRÉSIDENT souhaite accueillir deux nouvelles administratrices qui siègent pour la première fois au sein de cette instance : **MME BUZONI-GATEL**, Directrice Générale d'ONIRIS qui prend la suite de l'ancien Directeur qui était membre du Conseil et **MME DAVID**, récemment élue au titre du collègue B des enseignants.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 OCTOBRE 2015

MME SAMI souhaite apporter deux rectifications. En page 18, elle souhaite que la phrase « Quand elle voit qu'il y a un service de proximité jusqu'à BAC+3, ceci signifie qu'au niveau des Masters, alors même qu'ils sont adossés à la recherche, les offrir au niveau régional, voir interrégional, reviendrait à lâcher un certain nombre de master au profit d'autres universités » soit remplacée par celle-ci « Quand elle voit qu'il y a un service de proximité jusqu'à BAC+3, ceci signifie qu'au niveau des Masters, ce ne serait pas forcément le cas, alors même qu'ils sont adossés à la recherche, et les offrir au niveau régional, voir interrégional, reviendrait à lâcher un certain nombre de masters au profit d'autres universités ». Un peu plus loin dans l'intervention, elle souhaite que les termes « en affaiblissant le master de l'Université de Nantes » soient remplacés par « en affaiblissant les masters de l'Université de Nantes ».

MME OBLE souhaite modifier son intervention en page 17, notamment la phrase « A ce sujet, il lui a été rapporté que l'Université avait proposé à un post-doc le statut d'auto-entrepreneur, ce qui à son sens est une dérive totale ». Elle souhaite que soit précisé que ce n'est pas l'Université mais un laboratoire de recherche.

En l'absence d'autres remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 octobre 2015.

POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE PRÉSIDENT souhaite faire un focus sur l'avancée de la réponse au PIA2 dans le cadre de la deuxième vague. Il rappelle que la première vague correspondait au projet IDEX UBL+. Sur le fond du dossier, cela est en cours et avance, sachant qu'il faut le produire pour le mois de mars prochain, l'oral étant programmé en juin 2016, sur le périmètre de la COMUE UBL avec trois projets qui seront déposées à Brest, à Rennes 1 et à Nantes. Il a été rappelé par le Ministère le 15 octobre dernier qu'il y avait non concordance entre les projets IDEX-ISite et les COMUE. Il rappelle que le contraire était évoqué il y a un peu plus d'un an. L'esprit de l'appel d'offres du PIA 2 première vague était justement d'accoler les deux, avec cette logique. Maintenant il faut dissocier les deux. Il a fallu du temps pour que le Ministère le dise. Pour répondre au cahier des charges strictement du jury, et au bout de trois fois, il faut se poser la question de savoir s'il ne faut pas le faire comme ça, il faut une gouvernance stable, un appui sur l'excellence scientifique caractérisée à la faveur du PIA 1 et une ambition pour rayonner au niveau mondial sur des éléments qui sont caractérisés. La démarche de Nantes est de s'appuyer sur les objets du PIA 1, c'est-à-dire, d'un côté l'IRT Jules Verne, dont la lisibilité est aujourd'hui connue, mais aussi l'ITE qui est à l'Ecole Centrale, ainsi que sur les forces de l'Université en matière d'énergies marines renouvelables et les micros algues à Saint Nazaire. Ce n'est pas le programme, ce sont des pistes d'appuis de l'excellence scientifique, côté ingénierie. Côté Santé, il y a aussi des objets du PIA 1 pilotés par Nantes, le labex IRON, le labex IGO, l'Institut Hospitalo Universitaire, et l'équipex Arronax+. **LE PRÉSIDENT** explique que se faisant, il suit strictement ce qu'il y a dans le cahier des charges. L'idée est de travailler sur l'industrie du futur, la santé du futur et travailler de manière transversale ingénierie et santé. Il faut greffer tout de suite d'autres enjeux que cette excellence disciplinaire caractérisée que sont les sciences humaines et sociales et le numérique. Ce dossier va se construire sur le site nantais piloté par Nantes entre les universités, les écoles et les organismes. L'Université d'Angers va travailler sur la partie recherche-formation-innovation, sur la partie santé puisque faisant partie des labex et l'Université du Maine va travailler sur l'ingénierie puisqu'elle est membre partenaire de l'IRT Jules Verne. Il y a aujourd'hui trois projets sur un même site, en concurrence avec une quinzaine d'autres. Il faut donc que les dossiers ne soient pas en concurrence sur le fond. Les porteurs de ces projets qui ne sont pas encore bien caractérisés par ailleurs, se rencontreront régulièrement de manière à ce qu'il n'y ait pas d'opposition frontale entre ces projets.

MME OBLE revient sur les trois projets I-Site et s'interroge sur la place de l'Université. **LE PRESIDENT** explique qu'un I-Site c'est comme un IDEX ; l'IDEX est sur un panel large de disciplines et d'axes thématiques alors que l'I-Site est sur un panel plus restreint mais avec la même structuration. **MME OBLE** remarque qu'à l'intérieur de l'I-Site, que l'Université de Nantes va présenter, il y aura trois axes. **LE PRESIDENT** informe qu'il n'y aura que deux axes : ingénierie et santé. Le numérique et les sciences humaines sont des éléments qu'on incrémente dans les axes. **MME OBLE** s'interroge sur les universités de Rennes et Brest et leurs projets. **LE PRESIDENT** explique que Brest aura un projet principalement axé sur la mer et Rennes 1 sur un axe santé numérique et durable, qui embrasse des thématiques beaucoup plus larges incluant la santé, le droit, le numérique, l'agroalimentaire, l'environnement et la chimie. **MME OBLE** souligne que les deux autres I-Site seront donc en concurrence.

MME ISHOW s'interroge sur deux I-Sites qui seront très localisés d'un point de vue « ville ». Le projet va s'étendre vers Le Mans. Une partie des laboratoires en collaboration avec Le Mans vont intégrer le projet. **LE PRESIDENT** souligne qu'il faut séparer la partie scientifique au sens large où l'on ne va pas couper les branches avec Rennes ou avec Brest, car il y a des labex communs, la SATT commune, et la partie gouvernance. La partie pilotage et gouvernance revient à Nantes. Mais les universités d'Angers et Le Mans vont aussi travailler sur les aspects spécifiques liés à la santé et l'ingénierie. De même, on va voir l'interface avec Brest, avec qui l'Université de Nantes a l'interface de la mer, les énergies marines renouvelables telles qu'on peut les porter à Nantes. Il faut voir qui fait quoi et comment de manière à ce qu'il n'y ait pas de dossiers similaires. C'est peu probable car chacun a ses spécificités. Il s'agit d'un projet métropolitain nantais.

MME SAMI souligne qu'il y aura un I-Site nanto-nantais, sans aucune collaboration avec Angers ni avec le Mans. **LE PRESIDENT** précise qu'il est nanto-nantais uniquement sur la gouvernance mais il travaille avec ses partenaires. **MME SAMI** explique que le travail avec les partenaires se faisait déjà avant. Elle revient sur les partenaires, notamment l'Université de Nantes, l'École Centrale et elle souhaite connaître quelles seront les autres écoles. **LE PRESIDENT** souligne qu'il y aura aussi ONIRIS et l'École des Mines. Elle s'interroge sur les propos du **PRESIDENT** quand il dit « s'appuyer sur l'IRT Jules Verne ». **LE PRESIDENT** précise qu'il s'agit de s'appuyer sur les objets labellisés au PIA 1. L'IRT Jules Verne est un objet du PIA 1. Finalement **MME SAMI** estime que ceci revient à décréter qu'à Nantes, il y a deux pôles d'excellence qui seraient l'ingénierie en alliant l'Université à l'IRT Jules Verne et la santé. Ceci omet les autres pôles de l'Université et qui sont d'ailleurs les seuls dans le périmètre UBL et interrégional, des axes sur lesquels il n'y a que l'Université de Nantes, comme par exemple la planétologie, la partie subatomique et autres. **LE PRESIDENT** souhaite apporter une précision très importante. On ne décrète pas, l'Université répond à un appel à projet. Les autres thématiques ne sont pas dans le dossier sous peine de ne pas pouvoir répondre à l'appel à projet. Pour autant, il y a ici un appel à projet orienté dans cette dimension et d'autres manières de développer par d'autres appels à projets européens, nationaux ou par des soutiens régionaux, d'autres thématiques. Il n'a pas vocation à faire avancer tout l'établissement au même moment sur le même appel à projet, car ceci serait le meilleur moyen de tout rater. Ceci est tactique pour cet appel à projet. Il y en aura d'autres, et il y a d'autres moyens de soutenir à l'échelle régionale, comme par exemple l'acoustique au Mans, qui n'a pas été affiché en tant que labex, mais dont le soutien financier de la région vaut largement un labex.

MME BUZONI-GATEL souhaite préciser qu'il faut effectivement faire des choix car il y a des mots clés drastiques sur les I-Sites qui sont l'excellence scientifique, qui se mesure par des labex. Dans un I-Site, il y a aussi l'excellence de notre partenariat industriel, contrairement à un IDEX et où il y a vraiment une composante industrielle qui est très prégnante dans un dossier. **LE PRESIDENT** souligne qu'il y a la recherche, la formation et le lien avec le territoire.

MME OBLE souligne que le projet est aujourd'hui présenté mais il n'est pas impossible que les trois ne soient pas acceptés. Elle souhaite savoir ce qui se passera si le projet n'est pas accepté. **LE PRESIDENT** lui répond qu'il faudra continuer à travailler. Il souligne qu'il y a deux manières d'échouer, la première étant de ne pas se présenter. Il rappelle que les établissements bretons se présentent, ce qui signifie que les établissements ligériens pourraient ne pas y aller. La seconde manière d'être sûr de ne pas être lauréat est de faire un dossier de projet tous ensemble, dont on a vu le résultat la dernière fois. **LE PRESIDENT** évoque un document sur lequel sont évoqués les quatre points du séminaire qui s'est tenu la semaine passée, avec les sept présidents d'universités. Il souligne que les présidents sont tous d'accord avec cette manière de travailler. Il est important de le préciser alors même que les présidents n'avaient pas forcément les mêmes avis au départ. D'une manière tout à fait pragmatique, trois dossiers d'I-Site différents sont présentés. Il évoque une coordination de premier niveau qui sera mise en place afin d'éviter les recouvrements entre les

dossiers et le partage des objets qui étaient dans le dossier d'IDEX UBL +. Il est prévu d'organiser une réunion des porteurs afin d'organiser la coordination. Il est convenu que pour chaque projet la gouvernance soit centralisée sur le site métropolitain correspondant. Chaque site métropolitain organise les collaborations scientifiques avec les autres sites de l'UBL, ce qui renforce son dossier. Il est important de voir cette position commune des sept universités qui sont les premières parties prenantes de cette dynamique.

MME DAVID souligne que l'un des arguments qui avait été mis en avant pour la construction de la COMUE sur ce périmètre, était justement la capacité d'être plus fort dans le fait de décrocher ce type de financement. Si jamais le fait d'y aller en ordre dispersé rapportait ses fruits, alors même que d'y aller ensemble n'avait pas fonctionné, ceci aura certainement des conséquences à tirer sur la construction de la COMUE. **LE PRESIDENT** affirme que c'est justement la question, et il faut savoir comment se mettre en ordre de marche pour que chaque projet ait des chances de succès. Ensuite, il faut s'interroger sur comment anticiper les conséquences relatives au succès. En cas de succès, il faut un effet d'entraînement et en cas d'échec, il faut pouvoir rebondir par rapport à cela. C'est un vrai sujet sur lequel les présidents ont débattu lors du séminaire et sur lequel ils travaillent. Il fait remarquer qu'il y a des injonctions contradictoires tant du Ministère que de certains organismes, que du CGI et les présidents ont pris le parti de n'écouter que le seul décisionnaire, à savoir le jury. De son point de vue, **LE PRESIDENT** souligne que tout ce qui est en train d'être construit sur le site avec une certaine lisibilité, PIA ou pas, le lien avec les écoles retravaillé, le lien avec le CHU retravaillé, est porteur pour le site. PIA ou pas, il faut le faire, si ce n'est que là, il y a un accélérateur pour réfléchir à cette dynamique.

M.GIRAUDET revient sur l'avis du CNESER du 19 octobre qui a rejeté les projets de la COMUE pour Nantes, Rennes et Brest. Il se demande si ce qui est présenté aujourd'hui n'est pas une manière de refaire la même chose. Quand les trois universités présentaient ce point-là, ceci pouvait être problématique pour les petites universités comme Le Mans ou comme Angers, et à moyen terme, ce projet avec l'IRT Jules Verne provoquerait le fait que les petites universités perdent leurs UMR, qui sont volatiles et qui seraient attirées vers Nantes. Petit à petit, et c'est ce que fait la COMUE actuellement, le maillage territorial de l'Enseignement Supérieur au niveau de la Région serait cassé. **LE PRESIDENT** rappelle que ce point a été maintes fois débattu. Il rappelle sa conviction et c'était son programme de 2012 et cela le reste toujours, un axe Nantes-Rennes fort qui entraîne. Cette position était avant la loi de juillet 2013 et avant la COMUE. Il estime que la COMUE est là justement pour que ce ne soit pas exclusif soit géographiquement soit par la taille des autres établissements. Il y a une gouvernance commune avec le conseil des membres qui regroupe les voix de chaque établissement. Ceci est un élément fort pour éviter justement un axe qui existe en tant que tel et pour éviter que les autres établissements soient en dehors du jeu. Il pense que c'est la COMUE qui permet d'avoir ce ciment entre les établissements. C'est la COMUE qui évite d'avoir cette vision des plus gros qui avancent et des plus petits qui sont à la traîne. Il conseille à chacun de revoir le document d'orientations stratégiques de juillet 2014 qui précise toute cette vision et qui a été accepté à l'unanimité avec une forte ambition.

POINT 3 : POINT SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES

LE PRESIDENT revient sur le Quartier de la Création. S'agissant du calendrier, la notification du marché de maîtrise d'œuvre a été faite le 6 novembre. La maîtrise d'œuvre est opérée par le cabinet d'architecture berlinois « Lin GmbH » qui est le mandataire du groupement, associé à un cabinet d'architecture nantais « FAU ». Dans le groupement il y a également un bureau d'étude de structure « E2C Atlantique », un bureau d'étude thermique et fluide « ELOGIA », des économistes de la construction et un bureau d'étude acoustique « Aida Acoustique ». La validation de l'avant-projet sommaire est programmée en janvier 2016. Le démarrage du chantier est prévu en mars 2017, dans les halles Alstom. La livraison prévisionnelle des locaux est pour la rentrée 2018 et verra naître le pôle interdisciplinaire universitaire dédié aux cultures numériques sur l'île de Nantes. La communication est envisagée en janvier prochain sur le sujet.

Sur le Nouveau Tertre, **LE PRESIDENT** évoque la notification du contrat de réalisation et de maintenance (CREM), le 23 octobre 2015. Le groupement retenu est « Bouygues Bâtiment Grand Ouest » associé au cabinet d'architecture « In Situ ». L'approbation de l'avant-projet sommaire sera faite en décembre 2015, l'approbation de l'avant-projet détaillé en avril 2016 et la préparation du chantier en juin 2016. Sans rentrer dans le détail des phases, il explique que le calendrier prévu est bien respecté. La communication ne peut se faire avant le 24 novembre, et elle sera matérialisée sous forme d'une présentation du **PRESIDENT** auprès des usagers et de la presse. Il rappelle que ce projet

est né en 2000, qui a été discuté jusqu'en 2008, reporté, présenté en partenariat public-privé. Dès 2012, et ce fut l'un de ses premiers courriers, **LE PRESIDENT** avait souhaité fortement que ce ne soit pas un partenariat public-privé. Il s'agit d'un projet à 30 millions d'euros et qui intéresse les sciences humaines et sociales sur l'Université. En opération annexe, il y a le Château qui sera réhabilité en 2017/2018, l'actuel bâtiment Tertre qui sera soumis à des réhabilitations profondes effectuées en 2016 et un réaménagement de la Censive qui est quasiment terminé et qui sera opérationnel en février prochain.

M.GIRAUDET évoque la fermeture du Restaurant universitaire « le Rubis » en même temps que la cafétéria de Lettres. Il souhaite savoir quelle sera la solution pour que les étudiants de Lettre et de Droit puissent se restaurer. **LE PRESIDENT** n'a pas la réponse mais s'engage à regarder ce point de près. Sur ce sujet-là comme sur d'autres, il faut un travail d'anticipation car en 2025, par exemple, il y a aura 10.000 étudiants sur l'île de Nantes. Le travail avec le CROUS s'engage bien, y compris au niveau des logements.

POINT 4 : POLITIQUE DE VALORISATION DE L'UNIVERSITE DE NANTES : POSITIONNEMENT DE LA FILIALE CAPACITES

M.BROUSSE présente la filiale de l'Université de Nantes, Capacités en lien avec le Directeur Général, **M.CADIOU**.

M.BROUSSE dans le contexte de l'organisation de la valorisation au sein de l'Université notamment rappelle la présentation d'il y a quelques mois sur les objectifs et le fait de pouvoir accroître les partenariats avec le monde socio-économique, le fait de donner aux Composantes et aux laboratoires une meilleure visibilité à la fois au niveau compétence et de mieux orienter et accompagner les projets des collègues dans le dédale de la valorisation. La filiale Capacités intervient spécifiquement sur la partie réalisation de prestation et création de cellules de compétence mais également sur la totalité des autres items en support technologique et éventuellement en accompagnement de ces actions. S'agissant de l'innovation, il rappelle qu'il y a beaucoup de demandes d'innovation qui finalement n'aboutissent pas à des projets de recherche. C'est dommage de passer à côté de ces demandes et de répondre négativement à une PME. C'est pourquoi Capacités s'en charge.

M.CADIOU rappelle que Capacités fête cette année ses 10 ans. Capacités a pris une place progressivement pour pouvoir servir d'interface entre les chercheurs et l'entreprise, et permettre aux chercheurs de participer pleinement à des partenariats avec des entreprises sans y passer tout leur temps. Pour cela, il a été mis en place autour des chercheurs, des équipes d'ingénieurs et techniciens. Capacités est un modèle privé qui ne fonctionne pas sur des subventions mais sur des contrats menés avec des entreprises qui sont ses clients et travaillent pour le bénéfice des deux mondes, du savoir et du marché. Il ne faut pas que les entreprises se servent directement des chercheurs pour leur problématique marché. Le cycle mis en place permet d'apporter des réponses les plus innovantes possibles créées dans les laboratoires de recherche. Les ingénieurs qui vont mener les travaux se nourriront en retour de besoins, soit latents, soit énoncés par les entreprises soit par les clients des entreprises et qui vont réintégrer à l'intérieur du processus des équipes d'ingénieurs des cellules de compétence qui font de la recherche. Les équipes d'ingénieurs et techniciens sont complètement associées aux laboratoires, pilotées par un enseignant-chercheur qui est représentant d'une équipe de chercheurs et qui travaillent en lien avec la cellule de compétence. C'est en fait l'émanation privée du laboratoire pour pouvoir travailler avec le monde privé. Il ne faut plus mélanger recherche et valorisation. Il y a ici un continuum progressif entre recherche avec des chercheurs sous contrat ou titulaire, et des ingénieurs qui sont en lien avec les entreprises.

Capacités touche un certain nombre de laboratoires à l'heure actuelle, avec environ 30 cellules de compétence dont 20 sont dotées d'ingénieurs et techniciens, et les 9 filières économiques du territoire sont impactées. Le chiffre d'affaires évolue pour atteindre 5 millions d'euros cette année, avec environ 70 salariés.

Les activités des cellules de compétence sont multiples. Il s'agit avant tout de répondre aux entreprises pour faire de la prestation simple d'accompagnement et d'expertise qui n'intéresse absolument pas les laboratoires, mais qui va intéresser les entreprises, ce qui est un premier pied pour l'entreprise pour connaître les laboratoires. Il s'agit aussi de mettre en place la participation et l'accompagnement à la recherche collaborative avec des grands groupes technologiques.

Les cellules de compétence regroupent des ingénieurs et des techniciens au sein de petites équipes, sur des thématiques fortement en lien avec une équipe de recherche d'un laboratoire, sur

une thématique particulière au niveau scientifique mais qui s'adresse bien évidemment au monde économique. Le modèle économique est particulier à chaque cellule, car il faut une pérennité de ces ingénieurs pour pouvoir être en permanence le lien entre les chercheurs et les entreprises. Les CDI sont maintenus tant que l'activité économique le permet.

Pour revenir sur l'évolution du chiffre d'affaires global, **M.CADIOU** ajoute que Capacités a une deuxième activité, qui est d'accompagner la recherche et les contrats des laboratoires avec le monde privé sur ce qu'on appelle l'activité déléguée. Tous les contrats de recherche collaborative, sous forme privé, sont gérés par Capacités. Avant, lorsqu'il n'y avait pas de salariés à Capacités, cette recherche collaborative était menée par les chercheurs. Un certain nombre de contrats de recherche collaborative sont rentrés dans les laboratoires car mis en place et montés grâce au travail des ingénieurs qui sont dans les cellules de compétence. Les ingénieurs travaillent aussi bien pour le monde des entreprises que pour les laboratoires. Il s'agit d'un développement harmonieux avec des passages de l'un à l'autre.

Capacités travaille de façon non négligeable à l'international. La répartition sur le territoire national montre l'impact très fort de la filiale sur la région des Pays de la Loire, contiguë sur la partie Bretagne, et un impact aussi sur la région Ile de France. Les filières prioritaires sont celles que l'on a au niveau de l'Université, avec notamment la Santé, l'énergie des procédés, l'électronique, les STIC, ou encore la mécanique. Un gros domaine concerne aussi la pêche, mer et littoral, qui est une activité menée par le LEMNA. S'agissant des clients de Capacités, on retrouve les grands groupes, mais aussi les collectivités. Tous les transferts réalisés, qu'ils soient marchands ou sociaux, permettent de transférer les résultats de recherche progressivement vers la société.

Le premier apport des cellules de compétence est de soutenir l'activité de recherche partenariale des laboratoires grâce à la participation des ingénieurs des cellules. Dans une des cellules, il y a un projet mis en place avec une entreprise, de 900.000€ sur trois ans pour travailler directement en lien avec un laboratoire. Ceci permet de ramener des financements et des projets intéressants dans les laboratoires, sans détourner le chercheur de son travail de recherche. Ceci complète par rapport aux entreprises qui entrent dans ces processus là tout le transfert continu. Ensuite, il s'agit de fournir des retours financiers auprès des laboratoires en louant des équipements et en participant à l'achat de matériels et à la maintenance des équipements. Il y a aussi des projets étudiants avec des stagiaires, la nouvelle loi sur les stages va d'ailleurs poser des problèmes car elle va réduire drastiquement l'appel aux stagiaires. Ceci permet aussi de stimuler la formation continue pour les entreprises pour pouvoir accompagner le transfert technologique auquel Capacités participe. Capacités travaille sur ce domaine en lien avec la Direction d'Appui à la Formation Continue. Il faut aussi mettre en valeur les équipes des laboratoires par des participations à différents salons et événements plutôt industriels, là où ne vont pas forcément les chercheurs. Il est important de montrer au niveau des entreprises ce qui se fait dans les laboratoires. Pour finir, le rôle est aussi d'accompagner avec la SATT, la maturation technologique de la propriété des laboratoires en participant à cette maturation, qui permet de faire un effet d'apprentissage, et d'accompagner le licensing par des prestations d'accompagnement sur des formations ou des prestations technologiques supplémentaires.

MME BUZONI-GATEL remercie pour la présentation. Elle revient sur la cellule de compétence agro-alimentaire, qui n'est pas négligeable au niveau du chiffre d'affaires, et qui n'a aucun ETPT consacré à ce domaine. **M.CADIOU** explique que ce n'est pas une cellule de compétence, mais regroupe la thématique et le domaine économique visé, sur plusieurs activités qui sont faites au niveau de la recherche des laboratoires et de l'accompagnement sur l'activité déléguée. Il n'y a pas forcément des cellules dans tous les domaines. Il souligne qu'il faut faire de l'auto-investissement à chaque fois qu'il faut démarrer une nouvelle cellule. Le travail des laboratoires permet de thésauriser petit à petit un peu d'argent ce qui va permettre au bout d'un moment de pouvoir basculer et embaucher le premier ingénieur en CDI.

MME OBLE souligne que de son point de vue extérieur, de plus en plus de structures font de la valorisation de la recherche, ce qui devient un marché concurrentiel. Elle s'interroge sur l'articulation avec les autres structures comme la SATT ou comme les services de valorisation du CNRS. Elle souhaite connaître le nombre d'entreprises clientes, et sur quel statut sont recrutées les équipes d'ingénieurs. **M.BROUSSE** signale que Capacités existait bien antérieurement à la SATT, mais n'est pas du tout sur les mêmes métiers. Dans Capacités, les ingénieurs sont des faiseurs technologiques au sens large. L'activité va rapporter à l'entreprise. La SATT est là pour différentes missions. La SATT qui est sur les deux régions Pays de la Loire et Bretagne vient en appui de tout ce qui est ingénierie contractuelle, c'est-à-dire que si un projet rentre à Capacités et pour lequel il y a besoin de mettre du juridique autour, il passe d'abord par la SATT. C'est le Service Partenariat Innovation qui oriente les

différents projets. La deuxième mission de la SATT est la protection des inventions, issues soit de l'Université, soit de Capacités. Sur la partie maturation de projet, il y a des projets de recherche qui sont maturés par la SATT, relativement technologique, où les compétences pour pouvoir les maturer sont dans des cellules de Capacités, et dans ce cas-là, la SATT fait appel en sous-traitance à Capacités. On est sur une structuration clairement identifiée dans le processus de valorisation. Il précise qu'une convention est en cours de signature entre l'Université, Capacités et la SATT pour bien clarifier les périmètres. Capacités est complémentaire de la SATT. S'agissant du nombre d'entreprise, il évoque 240 entreprises par an. La majorité des ingénieurs sont en CDI.

M.GUEVEL souligne que cette présentation donne à voir une belle entreprise qui est en pleine croissance et qui doit encore continuer à s'installer dans le paysage universitaire. Son directeur général en parle avec passion ce qui est plutôt rassurant. La coopération Capacités-SATT-Service Partenariat Innovation est moins floue mais lorsqu'il entend parler de protection des laboratoires de recherche via Capacités, alors que c'est normalement la SATT qui s'en charge, il trouve cela confus. Au vu de l'état de connaissance de l'environnement, des collègues dans le domaine notamment des LLSHS, il estime qu'il faut de la pédagogie et clarifier ce système qui paraît complexe pour les utilisateurs. Il y a un intérêt visionnaire à investir dans le domaine des LLSHS, dans ce secteur-là, il y a une méconnaissance de tous ces dispositifs et parfois même des a priori par rapport à cette valorisation hors académique, ce rapprochement avec l'entreprise, voire même des réactions allergiques face à la démarche de protection des résultats de la recherche. Il y a des efforts à faire, à aller vers les laboratoires vers certaines productions scientifiques pour les accompagner et investir sur l'instant à perte, mais ceci deviendra peut être rentable à terme. Il souhaite connaître l'avis de **M.BROUSSE** sur la croissance de Capacités et quels sont les domaines qu'il faudrait améliorer pour faire évoluer encore cette entreprise. Pour **M.BROUSSE**, ce qui est intéressant c'est que Capacités a un modèle économique qui n'est pas basé sur de la perfusion d'argent public, contrairement à beaucoup d'autres structures similaires qui reçoivent 50% de leur chiffre d'affaires des collectivités. Ceci signifie qu'on est sur un équilibre financier qui peut être relativement fragile avec beaucoup de personnels. Il estime que Capacités rend service aux entreprises, et il pourrait laisser la parole à **M.POULAIN** de la CCI qui connaît bien le fonctionnement. Ceci fait un lien indispensable entre l'Université et les entreprises de toute taille et c'est un peu la spécificité de l'Université de Nantes. Beaucoup n'ont pas envie de se préoccuper des TPE et des PME car elles ne rapportent pas mais ici, il s'agit de rendre un service. Il estime qu'il faut continuer le développement, les acteurs locaux font confiance, notamment Nantes Métropole et la Région. L'Université est regardée par l'UBO qui souhaite se doter d'une filiale identique.

M.BELLETTRE remercie pour la présentation. Il ne connaissait pas l'évolution du chiffre d'affaires, mais il se dit non surpris. Il a beaucoup de contact avec les entreprises de l'industrie plus particulièrement, et c'est vrai que rarement la demande de l'industrie colle exactement avec le domaine de compétence et les contraintes de calendrier notamment au niveau de laboratoires et même au niveau des départements pédagogiques. C'est appréciable d'avoir Capacités à ses côtés avec des cellules opérationnelles.

MME SAMI revient sur la participation à la formation des étudiants, avec les projets d'étudiants et les stages sur lesquels **M.CADIOU** a laissé transparaître ses inquiétudes. Elle souhaite savoir si Capacités a accès aux bourses. **M.CADIOU** souligne que Capacités n'a pas de bourses, car étant une société privée, elle ne travaille que sur des contrats privés. En parallèle ils mettent dans l'entreprise des stagiaires. La nouvelle loi qui impose désormais à toutes les entreprises de plus de 60 personnes de n'embaucher que 15% de stagiaires, et c'est en cela qu'il s'inquiète. En effet, il avait l'habitude de prendre environ 70 stagiaires par an, ce qui deviendra impossible. **MME SAMI** revient sur les financements et souhaite savoir qui prend les risques. La cellule doit prouver sa solidité et mettre en place un modèle économique pérennisé. Sur le chiffre d'affaires qui est de 5 millions d'euros avec un reversement à l'Université de 500.000 euros, elle explique qu'il y a d'autres apports très importants. Des entreprises bénéficient du Crédit impôt recherche, c'est-à-dire selon elle de l'argent de la recherche qui devrait être versé en partie à l'université et qui après, reversent juste quelques miettes à l'Etablissement. **M.CADIOU** explique sans débattre du Crédit impôt recherche, que les entreprises sur la partie déléguée, rentrent bien dans les laboratoires. Sur le modèle économique, ce sont bien les cellules de compétence qui prennent des risques. Ce sont quelque part les laboratoires qui les pilotent, mais le risque est pris au niveau de Capacités, et on met en péril à chaque fois, comme le font toutes les entreprises privées, la pérennisation des CDI.

MME ISHOW souhaite faire une remarque rapide et positive. Un des freins majeurs pour que les entreprises collaborent avec les universités c'est la méconnaissance complète du terrain et aussi le sentiment que ceci va prendre énormément de temps. Comme le disait **M.BELLETTRE**, Capacités

arrive à réduire ce temps et à répondre aux demandes dans un délai bref. Elle souligne que Capacités apporte aussi cette connaissance du monde universitaire gigantesque, en réseau. Il faut continuer à avoir un éventail le plus large possible de manière à ce que tous les laboratoires et tous les départements en profitent. Ceci est un gage de développement.

M.POULAIN confirme que la CCI cherche vraiment à promouvoir et faciliter le transfert vers les entreprises du territoire. La CCI cherche à sensibiliser et informer les entreprises et accompagner la structuration de l'offre de l'Université. C'est aussi pour cela que la CCI va entrer au capital de Capacités. Il confirme également la volonté commune de toucher les grandes entreprises mais également les petites, avec un potentiel très important sur le territoire avec des petites PME.

LE PRESIDENT conclue en remerciant **M.CADIOU** pour son travail remarquable pour développer cette filiale de l'Université, et permettre de participer à la création d'emploi direct.

POINT 5 : PRESENTATION ET APPROBATION DE LA REVISION DES EFFECTIFS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS 2016 (APRES AVIS DU CAC, DU CTE ET EXAMEN PAR LA CPCA)

M.BERNOUSSI rappelle que le point a été abordé lors du Conseil d'Administration du 2 octobre uniquement pour le volet « enseignants du second degré ». Le Comité Technique d'Etablissement a été reconvoqué le 9 octobre 2015, ce qui permet de voir ce point dans ce Conseil.

Lors de cette campagne de la révision des effectifs enseignants-chercheurs, un certain nombre de demandes ont été formulées par les Composantes. 74% des demandes sont des publications simples, et tout le reste correspond à des processus très variés qui vont du changement de section, au redéploiement interne, à des transformations. Certaines Composantes ont demandé à transformer par exemple, deux postes de mi-temps PAST en poste de professeur pour répondre à la demande. Il y a aussi eu des rehaussements par création temporaire. L'ensemble des demandes formulées correspond à 84 postes, en laissant de côté 10 postes pour la santé, qui sont vus à part.

Les demandes ont été reçues fin juin et une réunion de pré-arbitrage a eu lieu au mois de juillet. Les critères d'arbitrage n'ont pas changé. Le premier critère utilisé par la commission pour les arbitrages est le principe d'aucune création nouvelle. Le second critère est celui d'aucune publication d'un poste de titulaire suite à un détachement, un congé parental ou une délégation. Le collègue qui est en congé parental ou détachement relève toujours de l'Université de Nantes, donc si à la fin de son congé parental ou son détachement, il souhaite revenir, il faut nécessairement que son poste reste vacant. Il est fait aussi un examen toujours très positivement attentif des demandes de transformation, notamment aux demandes de rehaussement. Les autres critères adoptés lors de cette réunion, sont le taux d'encadrement de la Composante, l'évolution de l'offre de formation, les besoins en terme de recherche, la justification réelle de l'activité, la certitude de la vacance de poste et le taux d'effort de la Composante en matière de non publication de postes vacants. Pour que la dotation masse salariale donnée par l'Etat puisse couvrir le coût réel, il est nécessaire de conserver un certain nombre de postes vacants. Chaque Composante contribue à cet effort collectif.

Après cette réunion de pré-arbitrage, les éléments ont été envoyés aux Composantes le 10 juillet, avec une phase de dialogue qui s'est ouverte sur l'ensemble des données.

Un autre élément a été introduit cette année, la notion de confiance et de subsidiarité. Sauf cas exceptionnels où il y a une divergence sur le caractère stratégique du poste, le principe est que ce sont les Composantes et les laboratoires qui décident des profils pédagogiques et scientifiques. Ce sont toujours les Composantes qui classent les postes en fonction de leurs besoins. La décision doit être interne à chaque Composante. En revanche, la position de la Présidence ne doit être donnée que sur une volumétrie, notamment par rapport à l'effort à maintenir. Il faut que la Composante soit en accord avec la volumétrie. En respectant la volumétrie, il appartient à la Composante de faire les choix et les priorités. Il y a ensuite une phase de négociations avec les Directeurs de Composantes et c'est la Composante qui choisit la priorité.

M.BERNOUSSI rappelle les axes politiques qui ont présidés à cette révision des effectifs 2016 : soutenir l'activité de l'Etablissement et les leviers de son développement, à la fois au niveau de la formation mais aussi au niveau de la recherche, prendre en compte l'évolution des effectifs, la vision stratégique des postes, et enfin garder la maîtrise budgétaire de l'Etablissement.

On aboutit finalement à la proposition suivante : 55 demandes accordées sur les 84 sollicitées et 29 non accordées. Ceci fait un total de réponse de 65.5%. Pour mémoire, les années passées, le taux était aux environs de 40%.

Aujourd'hui, le Conseil d'Administration ne doit se prononcer que sur les postes d'enseignants-chercheurs, à savoir 31 postes de Maîtres de Conférences et 14 postes de Professeurs d'Université.

MME OBLE revient sur la notion « d'aucune création de postes ». Elle souhaite connaître le déficit réel de postes à l'Université. Certes, l'Université est un acteur majeur économique de la Région et il n'y a pas de grande métropole sans grande université. Mais si l'Université gèle ses postes, elle s'interroge en termes de dynamisme. Il est aussi dit qu'il n'y aura pas de postes d'ATER sur des postes vacants, ceci repose la question de l'insertion des docteurs, à laquelle elle est fortement attachée. **M.BERNOUSSI** souhaite corriger car il n'a pas dit qu'il n'y aurait pas de poste d'ATER et il explique que lorsqu'une Composante fait un effort en laissant un poste vacant, elle ne demande pas d'ATER. Ceci est considéré comme un réel effort à la contribution collective. **MME OBLE** précise que ceci est difficilement entendable de son point de vue, au vu du nombre de docteurs inscrits en tant que demandeurs d'emploi. **M.BERNOUSSI** rappelle que le différentiel entre la dotation de l'Etat et le coût réel de la masse salariale est de 5 millions d'euros.

M.KERBOURC'H avait formulé une demande de correction matérielle en Commission Permanente du Conseil d'Administration, pour l'UFR de Droit et Sciences Politiques. **M.BERNOUSSI** souligne que la remarque a été intégrée dans le document.

MME DAVID s'interroge sur le poste de Professeur, en sociologie, étiqueté sociologie des religions et questions ethniques qui a un commentaire assez étonnant « rapprochement à faire avec le directeur de l'IPRA ». Il lui semblait qu'après discussions entre l'UFR et le laboratoire, cette précision n'était plus maintenue. **M.BERNOUSSI** précise que la demande de l'UFR de Sociologie et sur laquelle est basée la révision des effectifs, était un poste de sociologie des religions. Au niveau de l'Université de Nantes, vient d'être mis en place un institut du pluralisme religieux et de l'athéisme. Il est apparu important qu'il y ait un lien avec cet institut, ni fonctionnel, ni hiérarchique. Il se trouve que depuis, le laboratoire ne s'était pas prononcé sur ce profil-là, et récemment, le titre a changé un peu. Il ne s'agit plus de la sociologie des religions, mais la sociologie des cultures. Du coup cette obligation mentionnée disparaît de fait car la religion devient mineure dans ce profil. **MME DAVID** souligne que la présence du Directeur de l'IPRA au recrutement n'est donc plus indispensable.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 22 voix pour 5 voix contre et 3 abstentions, les propositions de publication au recrutement titulaire 2016, pour les personnels enseignants-chercheurs, telles que présentées dans le tableau annexé à la délibération.

POINT 6 : PRESENTATION ET APPROBATION DE LA REVISION DES EFFECTIFS DES PERSONNELS BIATSS 2016 (APRES AVIS DU CTE ET EXAMEN PAR LA CPCA)

M.BERNOUSSI rappelle le contexte plus complexe de cette révision. Cette révision intervient plus tard, après le mouvement interne de mobilité ce qui favorise une meilleure connaissance des postes vacants. Elle intervient aussi après le vote de la Charte de gestion des personnels contractuels. Elle est consécutive aux différentes rencontres RH de proximité qui donnent une vision pluriannuelle des postes. Au travers de ces trois facteurs, on observe une augmentation importante des demandes, confrontée aux supports de postes titulaires vacants réduits et un plafond d'emploi d'Etat qui n'augmente pas. Il a fallu faire un certain nombre de choix et appliquer un certain nombre de critères.

Les critères d'arbitrage sont les suivants : aucune création de poste de titulaire suite à un détachement, à une disponibilité, à un congé parental, pour les mêmes raisons qu'exposées ci-dessus. Il y a aussi un examen attentif aux demandes de rehaussement, et à chaque fois que cela était possible sans désorganiser la structure du service, les rehaussements ont été accordés. La certitude de la vacance de poste au 1^{er} décembre 2015 est aussi entrée en jeu. Une priorité a été très clairement donnée au recrutement des travailleurs handicapés et au recrutement par le parcours d'accès aux carrières territoriales et de l'Etat.

Sous réserve de ces critères-là, le raisonnement s'est fait par volumétrie. Il faut nuancer cette volumétrie qui a été regardée en fonction de la structuration des services.

Sur l'ensemble des demandes, on a la certitude de 90 postes vacants en septembre 2016. Probablement en cours d'année, 20 à 25 postes pourraient se trouver vacants. 74 publications au recrutement ont été accordées ce qui fait 23% d'augmentation par rapport à 2015. Il y a un effort particulier et un axe politique particulier qui a été pris en compte, pour la lutte active contre la précarité. A chaque fois que l'on pouvait intégrer des contractuels et les titulariser, il a été possible de le faire. 43 publications étaient des postes occupés par des agents contractuels qu'on ouvre à la titularisation. A titre de comparaison il y en avait 28 en 2015. Certaines engagements ont été pris de façon pluriannuelle puisque les rencontres RH de proximité et les CPOM donnent cette visibilité. Ceci a permis de pouvoir dire sur 2016, que la publication était refusée mais serait accordée sur 2017. Ceci donne une augmentation sensible du personnel titulaire BIATSS avec 1044 postes au 1^{er} décembre 2016.

Sur le total, il y a 21 publications de titulaire après titulaire, 43 publications après contractuel. En moyenne annuelle, le schéma général de la trajectoire de l'Université est d'aller vers de plus en plus de titulaires, de plus en plus de CDI et réduire ainsi le nombre de CDD dans la mesure du possible.

Cette révision des effectifs a été soumise au Comité Technique d'Etablissement du 10 novembre qui a voté avec 4 voix pour et 4 voix contre.

MME DRONNEAU salue véritablement l'effort qui est fait de publier plus de postes de titulaires et notamment cette année avec un léger effort supplémentaire concernant l'AENES. Elle regrette pour une Composante notamment sur un site distant de l'ESPE, qu'il n'ait pas été possible d'envisager la publication de poste. Elle rappelle que le modèle de l'ESPE est académique et est imposé à l'Université de Nantes, qui a donc pour mission d'organiser cette Composante sur l'ensemble de l'Académie. La difficulté des sites distants nécessite de pouvoir organiser une pérennité des fonctions. Elle regrette que la demande de la direction de l'ESPE n'ait pas pu être actée dans cette proposition de publication pour 2016. Elle rappelle que les personnels de l'ESPE sont bien des personnels de l'Université de Nantes, l'ensemble de la dotation d'emplois et de la masse salariale a bien été dévolue à l'Université de Nantes. Ils sont donc des personnels à part entière et il faut regarder de près leur accès aux services communs notamment au niveau de la médecine préventive. Elle estime que la médecine préventive devrait recenser la manière dont les collègues de ces sites pourraient bénéficier de ces services, peut-être en passant des conventions avec les universités locales qui sont aussi partenaires de l'ESPE et de l'Université de Nantes. Elle souhaite des informations sur la publication d'un poste de responsable administratif adjoint pour le pôle LLSHS. **M. BERNOUSSI** confirme que les personnels de l'ESPE académique, sont des personnels de l'Université de Nantes. Il n'y a pas eu de publication pour les sites distants car le projet est académique et à l'heure actuelle, les intentions des autres universités ne sont pas connues. L'Université du Maine a une vision très claire sur la récupération des locaux, et notamment sur le site de Laval, avec un projet d'intégration dans l'IUT de Laval qui est en cours. **MME DRONNEAU** précise que les universités sont partenaires et il faut trouver des moyens de mutualisation. Le problème des Centres Régionaux de Documentation qui sont aussi en cours de réforme, notamment avec un scénario d'intégration des CRD à la Bibliothèque Universitaire, multiplie les scénarios. La grosse difficulté depuis le départ sur ce projet est la multiplicité des scénarios à envisager. Il y en a un qui s'impose, qui est selon elle, l'organisation académique qui dépend bien de l'Université de Nantes. **LE PRESIDENT** souhaite préciser qu'il n'y a aucun conflit entre les universités.

M. BROCHARD ne souhaite pas refaire une intervention aussi longue qu'en Comité Technique d'Etablissement où il explique avoir décortiqué l'ensemble des postes. Il souhaite juste faire deux focus. Il tient tout d'abord à saluer la volonté de déprécarisation dans cette révision des effectifs, qui est un point très positif. Il attire l'attention des administrateurs sur un point en particulier. Cette révision des effectifs dans la plupart des Composantes, se fait avant le mouvement de juillet et donc ne prévoit généralement pas les demandes, suite à la vacance de poste qui peut se produire après le mouvement. Ceci se ressent dans les arbitrages et le dialogue de gestion qui se fait après le mouvement de juillet. Il ne faudrait pas comme il a été constaté cette année, que les postes qui sont vacants suite au mouvement, ne soient pas accordés à la publication et donc imposent de fait, le recrutement d'un contractuel pour deux ans. Ceci n'est pas acceptable pour la Composante qui a un support de poste et qui ne maîtrise pas la mobilité de ses agents, à moins que le Directeur de Composante ou le responsable administratif mette systématiquement des avis défavorables à la mobilité des personnes, ce qui selon lui n'est pas l'objectif à atteindre. Le second focus qu'il souhaite faire porte sur la Direction du Plan, de l'Immobilier et de la Logistique. Il n'y a pas de recrutement de poste de catégorie A prévu dans cette révision des effectifs. Ceci est pour lui dommageable car cette direction atteint maintenant 68 personnes et en fait la plus grosse direction de l'Université. Elle est

majoritairement encadrée par des contractuels avec sept cadres contractuels sur la direction. Il souhaite que dans la révision des effectifs de l'an prochain, au moins les sept cadres puissent avoir la possibilité d'être titularisés afin de corriger cette dérive.

M.MENUET souhaite faire remonter une remarque des collègues de l'IUT qui s'inquiètent de ne pas voir un poste d'informaticien qui était à l'IUT, parti travailler à la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique, pourvu actuellement par un contractuel. **M.BERNOUSSI** précise que tous les postes ont été discutés avec le Directeur de l'IUT et ce sont les priorités que le Directeur a souhaité. **M.MENUET** souligne que le Directeur de l'IUT a indiqué que c'était un oubli. **LE PRESIDENT** précise que la situation va être éclaircie.

Par rapport aux documents qui ont été transmis, pour les postes mis en concours externe ou interne, **M.GIRAUDET** souligne qu'il faut vérifier l'ancienneté selon les cas. Il souhaite savoir de quelle ancienneté il s'agit, celle du contractuel ou du titulaire. **M.BERNOUSSI** explique que c'est très complexe et que c'est le contractuel qui doit respecter un certain nombre de critères afin d'être admis au concours. **MME LORET** précise que le contractuel qui peut prétendre au concours doit remplir les conditions d'ancienneté, ce qui ne préjuge en rien de l'issue du concours.

MME SAMI salue la volonté de diminuer le nombre de contractuels. Certains problèmes persistent malgré tout et avaient été soulevés lors de la Charte de contractuels, entre autre celui du changement continu de ces contractuels. Un contractuel ne peut pas rester sur un poste plus d'un certain nombre d'années alors que les besoins sont bel et bien pérennes. Ceci conduit malgré tout à de la précarisation. Il y a des postes obligatoires et des missions qu'on ne peut pas mettre de côté. On précarise un certain nombre de personnels puisqu'on ne peut pas les garder plus d'une année renouvelable. Au vu du tableau de propositions, elle s'aperçoit qu'il y a un certain nombre de postes où le motif donné pour le départ du dernier occupant est « fin de contrat », ce sont des demandes qui ne sont finalement pas accordées. En fait, il y a donc des postes et des besoins pérennes pour certains sur masse salariale Etat, qui ne seront pas ouverts à la publication de titulaires. Elle connaît les contraintes mais elle voit une petite contradiction entre le désir affiché de lutter contre la précarisation et le résultat, qui est que, malgré tout, il reste des postes non accordés alors que ce sont des besoins pérennes, et qui seront forcément occupés par des précaires. **M.BERNOUSSI** explique qu'il est d'accord que sur ce domaine, là encore plus que pour les Enseignants-chercheurs, il y a des nouveaux besoins qui apparaissent et qui deviennent pérennes ou nécessaires, ce qui provoque un développement de tout un ensemble. Quand le poste est marqué « non accordé », ceci ne signifie pas que le poste disparaît, mais que le poste n'est pas accordé comme titulaire. **MME LE FICHANT** explique qu'il peut y avoir des agents contractuels qui seront renouvelés sur un poste qui apparaît pérenne. En projection de l'évolution des besoins de l'Etablissement, on s'attarde sur les besoins qui ne sont pas encore permanents mais qui vont peut-être le devenir, et petit à petit, on ira vers des postes de titulaires. Ce sont des domaines qui évoluent et il faut que l'on puisse être suffisamment souple pour s'adapter à ces évolutions. Concernant les contractuels qui seraient renouvelés et où un poste de titulaire n'est pas tout de suite publié, il faut savoir que l'on va vers une prévision pluriannuelle. Pour une Composante qui aurait par exemple trois postes contractuels à pérenniser, on ne va pas publier la même année les trois postes, car financièrement, le budget est contraint. Parfois, on sait que ces contractuels ne sont pas eux-mêmes en situation de réussir ces concours et il faut aussi tenir compte de cette réalité. Certains agents administratifs sont parfaits dans leur mission mais bloquent au moment du concours. Il faut les préparer et s'assurer qu'ils soient vraiment en situation de réussir ces concours. Il faut donc que la Composante ou le service priorise l'accès aux concours. La prévision sur plusieurs années et l'engagement par écrit de publier un poste l'an prochain pour les agents.

M.GUEVEL trouve que la politique menée dans ce domaine-là est la bonne, et porte des valeurs sociales très pertinentes et intéressantes. Elle tend à lutter contre cette précarité d'emploi et les chiffres de cette révision des effectifs le démontrent. Tendre vers moins de CDD est une réelle dynamique. Il souligne pour avoir travaillé sur ces questions avec à la fois la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social et la Vice-présidente en charge de cette fonction, que les services sont réellement à l'écoute des Composantes et que le travail est sérieux et attentif. Les décisions prises sont discutées et débattues en tous les cas au sein des Composantes. Ce qui est présenté aujourd'hui est un tableau de révision des effectifs qui est cohérent, et sérieux vis-à-vis des ressources de l'Etablissement et de sa capacité aussi à soutenir certains efforts.

LE PRESIDENT souhaite souligner que la tendance est bonne et que la situation est complexe et toujours difficile à gérer. Les moyens de l'Etablissement imposent un principe de réalité, mais l'action menée va dans le bon sens.

MME OBLE revient sur les concours. Pour pouvoir passer le concours interne, il faut trois ans de services contractuels et en poste au moment de l'ouverture du concours. **MME LORET** précise que ceci dépend du niveau du concours. Pour certains concours, il faut cinq années et être en poste au moment du concours. **MME OBLE** souligne qu'être en poste ne signifie pas forcément au sein de l'Université de Nantes. **MME LORET** souligne qu'il faut cinq années de services publics.

MME SAMI souhaite revenir sur les personnels handicapés. L'établissement essaye au moins de respecter les quotas. Elle souhaite connaître les moyens qui sont mis en place pour l'accompagnement des personnels handicapés que l'on pourrait recruter mais aussi pour ceux qui sont déclarés en tant que tel. **LE PRÉSIDENT** souligne qu'en parallèle de la révision des effectifs, il y a une priorité sur le domaine du handicap. **MME LE FICHANT** précise qu'il y a un travail en cours sur le plan pluriannuel du handicap qui sera présenté devant les instances en 2016. L'accompagnement est un suivi par la médecine préventive, des formations particulières, du matériel adapté, et tout ce qui concerne l'environnement.

MME DAVID souhaite faire une explication de vote. Comme il a été dit par **MME SAMI**, elle partage l'idée qu'il faut déprécariser les postes en particulier ceux des collègues BIATSS. Elle explique qu'elle va malgré tout voter contre. Elle est alertée tous les jours par des collègues BIATSS qui vivent des situations de travail extrêmement difficiles et il est certain que même si des efforts sont faits, les recrutements ne seront pas à la hauteur pour permettre des conditions de travail satisfaisantes.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 22 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention, les propositions de publication au recrutement titulaire 2016, pour les personnels BIATSS, telles que présentées dans le tableau annexé à la délibération.

M.BERNOUSSI remercie la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social et la Vice-présidente en charge des ressources humaines et se dit admiratif de la connaissance personnelle des agents qui occupent chaque poste.

POINT 7 : APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT A LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS (PFR) AU TITRE DE L'ANNEE 2015/2016 – ACTUALISATION (APRES AVIS DU CTE ET EXAMEN PAR LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente l'actualisation de la liste pour prendre en compte le mouvement avec la cotation d'un poste au niveau de la catégorie A et quatre postes au niveau de la catégorie B.

M.GIRAUDET s'interroge sur l'intérêt de faire voter une délibération sur la Prime de Fonctions et de Résultats alors qu'un nouveau régime indemnitaire pour les BIATSS et plus particulièrement pour les AENES se met en place avec une date d'effet au 1^{er} septembre dernier. Il souhaite savoir si un travail sur le sujet a déjà été mis en œuvre. **M.BERNOUSSI** précise que la circulaire est sortie la semaine dernière. **MME LE FICHANT** souligne que l'actualisation n'impacte pas le nouveau régime RIFSEEP qui va s'appliquer et que des groupes de travail ont été mis en place par la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social avec les responsables administratifs de Composantes qui connaissent particulièrement la cartographie des métiers. Il s'agit d'une mise en œuvre complexe. Les documents du Ministère arrivent tardivement. Il y a aussi une cartographie des personnels ITRF à venir. **MME DRONNEAU** souhaite préciser que ce régime indemnitaire s'impose à toutes les catégories BIATSS, pas uniquement l'AENES.

M.GUEVEL souhaiterait avoir un point en Conseil sur toutes ces primes avec une idée du volume financier que l'Etablissement accorde pour valoriser l'activité des personnels administratifs et techniques. Ceci pourrait être mis en regard avec les efforts faits vis-à-vis des enseignants et des enseignants-chercheurs pour s'interroger et voir comment faire évoluer ce système. Sur le terrain, il constate que pour ces personnels, il y a peu de levier pour valoriser leur engagement dans leur activité. On travaille tous ensemble et à côté de cela, il y a un levier pour les enseignants et les enseignants-chercheurs, qui sont les heures complémentaires. Ceci crée des différences de traitement entre les personnels, ce qui pose problème en termes de management. **M.BERNOUSSI** souligne que tous les éléments se trouvent dans le bilan social. **MME LE FICHANT** précise que lors de la présentation du bilan social 2013, il y avait eu un focus sur les comparaisons primes versées aux personnels enseignants et les enseignants-chercheurs et celles versées aux personnels BIATSS. Avec l'arrivée du RIFSEEP, il va être difficile de faire le comparatif dans l'immédiat.

MME TRICHET souhaiterait que les primes du personnel administratif soient séparées de celles du personnel technique, dans les laboratoires où il y a aussi des disparités et là aussi pas beaucoup de moyen pour les soutenir.

MME DRONNEAU souhaite faire une explication de vote. Elle votera contre cette Prime PFR car à l'Université de Nantes mais aussi dans l'Enseignement Supérieur en général, le régime indemnitaire n'est pas équitable par rapport à ce qui existe dans le reste de l'Académie. Des collègues de l'AENES qui arrivent à l'Université de Nantes, perdent en indemnités et ce n'est pas normal. Les contraintes financières de l'Université amènent cette situation, mais aussi des choix. Le RIFSEEP ne résoudra pas ce problème-là, car vu les contraintes qui s'imposent aussi au niveau académique, à savoir la même enveloppe avec le maintien du même niveau, sans baisse de primes. La discussion va donc être très vite limitée. Dans les universités, même si la circulaire est commune Education Nationale – Enseignement Supérieur, elle estime qu'il n'y aura pas de rallonge, vu qu'il s'agit d'une enveloppe constante.

M.GIRAUDET revient sur la cartographie et estime que c'est aux établissements de la faire et non au Ministère pour les personnels ITRF. **MME LE FICHANT** précise qu'il y a besoin d'indications du Ministère. Pour les AENES, la cartographie a été faite en suivant les directives ministérielles. Cette cartographie n'est pas simple à mettre en place car le RIFSEEP impose le regroupement des fonctions en un certain nombre de groupes qui ne correspondent pas à ce qui est actuellement en place. Il faut aussi que soit connue l'orientation du Ministère.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 20 voix pour et 10 voix contre, l'actualisation de la liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) au titre de l'année 2015/2016.

POINT 8 : APPROBATION DE CREATIONS DE GROUPEMENTS D'INTERET SCIENTIFIQUE (APRES AVIS DE LA CR)

M.BERNOUSSI présente les créations de deux GIS en lien avec des projets RFI. Ces projets RFI regroupent une partie recherche avec des unités de recherche qui impliquent l'Université de Nantes, et d'autres partenaires. L'aspect formation est au sein des Composantes. Les RFI ne portent pas les formations mais cherchent à les rendre lisible. Pour gérer ce type de structure, parfois la structure la plus légère et la plus souple impliquant le moins de dispositif et qui est apparue la plus pertinente, est le GIS.

Le premier GIS est « l'Institut d'études européennes globales Alliance Europa », piloté par **M.CATALA**. Il a pour objectif de bâtir un Pôle régional d'excellence transdisciplinaire, à la fois au niveau de la recherche, de la formation et de l'innovation, sur les études des défis sociétaux culturels et politiques, que doit relever l'Europe. Il regroupe plusieurs partenaires régionaux, et 14 unités de recherche de l'Université sont impliquées.

LE PRÉSIDENT souligne que les RFI sont structurants mais en prenant garde à ce que la lisibilité de l'Établissement reste pleine et entière. Il faut faire la somme des RFI, des instituts et y ajouter la complexité de la structuration en recherche, tout en gardant une certaine vigilance pour avoir un encouragement à l'interdisciplinarité tout en gardant une lisibilité. Pour autant les collaborations et les coopérations entre les établissements est une bonne chose.

Le second GIS concerne la création du GIS « Systèmes agroalimentaires – Pays de la Loire » qui ne porte plus sur l'Europe mais sur les systèmes agroalimentaires menés en Pays de la Loire. Pour suivre la démarche de coopération structurante qui existait déjà. Les partenaires sont nombreux et une infinité d'unités de recherche de l'Université de Nantes sont impliquées.

M.BERNOUSSI précise que ces GIS ont été présentés à la Commission de la Recherche du 9 novembre 2015 qui y a donné un avis favorable.

MME OBLE au regard des documents comprend l'intérêt de ces GIS. Elle s'interroge sur le lien avec la COMUE. En effet au vu de la création de la COMUE, sur le GIS Agroalimentaire par exemple, les membres du GIS sont partenaires, membres ou associés de la COMUE. Comment tout ceci pourra fonctionner ? Elle souligne qu'elle ne voit pas l'intérêt de créer des structures qui soient en concurrence ou redondantes. **LE PRÉSIDENT** souligne que l'une des plus-values de l'UBL est la déclinaison des départements interdisciplinaires. Il prend l'exemple de la mer. Il y a l'Institut universitaire mer littoral, en Pays de la Loire et l'Institut universitaire européen de la mer en Bretagne.

Aujourd'hui si l'on ne prend que ces deux instituts, ils travaillent ensemble mais sans aucun lien structurel, et de ce fait l'organisation s'en trouve compliquée. L'idée est que dans ce département, il y ait un dialogue plus fort et qu'à terme, on simplifie en supprimant un certain nombre de ces organisations. Ceci est un levier de cristallisation, et on peut imaginer qu'à terme, si dans un département il y a un thème commun plus large sur plusieurs établissements de la COMUE, cela puisse évoluer voire disparaître. C'est la même chose en termes de recherche, et l'on peut se questionner sur le fait qu'aujourd'hui, il y a les unités propres ou mixtes, les fédérations CNRS. Dans le cadre d'un département, ces fédérations de recherche pourront être amenées à disparaître au profit du département, de manière à simplifier le paysage. **LE PRÉSIDENT** précise que l'idée première est de simplifier le paysage, sans ajouter de couches. Les départements vont probablement tel que l'on peut le voir au niveau de la mer, où les choses ont déjà bien avancées, être un vecteur de lisibilité et d'efficacité. **MME OBLE** souligne que si il y a un thème sur l'industrie agroalimentaire dans la COMUE, l'intérêt de créer un GIS sur ce domaine lui semble sans intérêt. **LE PRÉSIDENT** précise qu'il s'agit d'arriver en ordre de marche. Il n'y a pas forcément la symétrie entre les Pays de la Loire et la Bretagne. Il souligne qu'il s'agit juste d'une question de phasage, tout ne sera pas fait dès le 1^{er} janvier prochain.

MME SAMI revient sur le premier GIS et précise qu'elle ne sait pas trop quoi en penser même si elle trouve l'idée intéressante. Mis à part les objectifs scientifiques, elle s'interroge sur certains domaines. Un comité d'experts est créé selon les termes de la convention, elle souhaite savoir si ceci va ressembler et remplacer un conseil scientifique. **M. BERNOUSSI** précise qu'il s'agit d'avis d'experts extérieurs. Il précise que c'est un GIS et non un laboratoire, et n'aura jamais vocation à devenir un laboratoire de l'Université de Nantes sur le thème de l'Europe par exemple. Il s'agit de fédérer un certain nombre de forces qui existent déjà au sein de l'Université de Nantes, et de les rassembler pour donner une lisibilité à cette thématique. En lisant très attentivement ce qui est proposé, **MME SAMI** s'est interrogée et elle regrette que **M. CATALA** ne soit pas présent pour y répondre, et se demande si on ne va pas vers un nouveau « think tank ». **LE PRÉSIDENT** souligne que tel qu'il est conçu, la réponse est non. **MME ISHOW** revient sur la nécessité de ces GIS. Il est important d'arriver à structurer ces forces. Au niveau national, il y avait les Groupes de recherche (GDR) soutenus par le CNRS. Ils le sont nettement moins maintenant car la recherche est localisée au niveau régional, au détriment du national. Il est évident que si l'on veut arriver dans l'Europe, car on nous y incite et c'est important d'avoir cette interaction avec aussi l'internationale, il faut avoir des forces bien identifiées et d'éventuellement même faire du lobby via des représentants nommés. Ceci n'est pas du tout antinomique, un « think tank » pourquoi pas, l'essentiel étant de pouvoir agir sur la scène internationale, d'égal à égal. **MME SAMI** souligne qu'elle n'a rien contre mais elle souhaite que les choses soient claires. A partir du moment où il s'agit d'une structure « think tank », il faut le dire et le faire savoir. Ceci ne doit pas être masqué derrière une autre forme de groupement, comme un GIS. Un GIS reste en principe, a priori, complètement sans idée préconçue.

LE PRÉSIDENT souligne que la région a une vraie stratégie Enseignement Supérieur et Recherche. Aujourd'hui la stratégie au niveau national n'est pas facile à dessiner. La seule réponse obtenue pour la première vague du PIA2 est de dire, il y a un jury international, ce qui est légèrement décevant. Il souligne la chance d'avoir une région engagée qui soutient les établissements et qui a une vision de la manière de le faire. De ce fait, **LE PRÉSIDENT** remercie la Région des Pays de la Loire pour le soutien aux établissements.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 28 voix pour et 2 abstentions, la création du GIS « Institut d'études européennes et globales Alliance Europa », la convention de création, et autorise le Président de l'Université de Nantes à la signer.

Le Conseil d'Administration approuve avec 28 voix pour et 2 abstentions, la création du GIS « Systèmes agroalimentaires – Pays de la Loire », la convention de création et autorise le Président de l'Université de Nantes à la signer.

POINT 9 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ITEMN-IAE

M. BERNOUSSI présente les modifications des statuts de l'ITEMN-IAE. Les modifications avaient été présentées au Conseil d'Administration du 2 octobre avec deux remarques des

administrateurs qui sont mentionnées dans le Procès-verbal qui a été approuvé en début de séance. La première remarque concerne le membre de droit dans le Conseil Scientifique qui est substitué au membre élu BIATSS. La réponse de l'IEMN-IAE a été de proposer un membre de droit mais aussi d'élire un représentant BIATSS. Il y aura donc un membre élu pour les personnels BIATSS qui a d'ailleurs été élu la semaine passée.

La deuxième remarque concerne l'absence d'étudiants au Conseil des enseignants pour laquelle la Composante répond que le conseil des enseignants comportera comme membres, les délégués étudiants des filières. De ce fait là, les représentants d'étudiants sont associés à ce conseil des enseignants, ce qui en fera un conseil pédagogique classique.

MME LALLEMENT apprécie que la Composante ait tenu compte des remarques faites par les administrateurs. Elle souhaite revenir sur les personnalités extérieures du Conseil, il y avait un membre représentant d'Alteo, qui est une association d'anciens étudiants de l'IEMN-IAE qui n'est plus dans les nouveaux statuts. S'agissant du fonctionnement, le conseil pédagogique peut se réunir en formation restreinte aux enseignants ou aux étudiants. Ceci signifie selon elle qu'à aucun moment n'est mentionnée la mise en place d'une formation plénière. **M.BERNOUSSI** précise que ceci signifie que la formation plénière est la règle, et que la réunion en formation restreinte est possible. S'agissant des personnalités extérieures, il précise qu'Alteo est remplacé par deux représentants d'associations de diplômés.

LE PRÉSIDENT tient à souligner que les points qui avaient donné lieu à débat lors du précédent Conseil d'Administration ont eu une réponse très précise.

M.MENUET revient sur l'article 10 et la signature du compte rendu du conseil, et sur la formulation selon laquelle « le cas échéant il peut être signé par le Directeur de l'IEMN-IAE ». Il souligne que ce n'est pas le cas échéant, mais « en l'absence du Président du Conseil ».

MME SAMI fait remarquer que désormais, il n'y a plus de représentants des collectivités territoriales. **M.BERNOUSSI** souligne que le constat a été fait qu'ils ne siègent plus dans les conseils de gestion où ils sont relativement absents. **LE PRÉSIDENT** signale que ce n'est pas le cas du Conseil d'Administration, où l'on atteint les 85% de présence physique et 100 % de représentation, ce qui est l'inverse dans d'autres structures. Il en profite pour remercier les collectivités d'être présentes.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour, la modification des statuts de l'IEMN-IAE.

LE PRÉSIDENT fait remarquer qu'il souhaite qu'un travail soit amorcé sur la durée, afin de procéder à l'harmonisation de ces statuts pour l'ensemble des Composantes de l'Etablissement et qu'il n'y ait plus de subtilités particulières.

POINT 10 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'UFR DE DROIT ET SCIENCES POLITIQUES

M.BERNOUSSI présente les modifications des statuts de l'UFR de Droit et Sciences Politiques, qui partent d'un constat simple : le mandat des étudiants comme dans toutes les Composantes est un mandat de 2 ans ce qui pose parfois des problèmes. En effet la répartition en collèges, licence, master ou doctorat, pose des difficultés en cas de changement de niveau. Pour faciliter la représentation des usagers et permettre que l'étudiant puisse siéger durant toute la durée de son mandat, il est proposé de créer un collège unique des usagers.

M.GIRAUDET estime que toutes les organisations étudiantes diront la même chose, car c'est une mesure qui est essentielle et le fait que les représentants élus, puissent siéger tout leur mandat est primordial. La constitution des listes de candidats s'en trouvera aussi facilitée. Le 3 décembre prochain, les élections ont lieu à l'UFR de Psychologie, et le collège unique n'est pas encore appliqué dans cette Composante. Il serait souhaitable qu'il y ait une harmonisation au niveau de toutes les UFR de l'Université de Nantes, pour permettre aussi que les étudiants continuent de s'engager.

M.RUAULT précise que la seule limite au système, écrite dans l'exposé des motifs est de conserver une représentation des différents cycles des étudiants, et que tous les élus étudiants ne sortent pas du même collège.

MME LALLEMENT souligne que cette demande a été faite par les étudiants, qui ne souhaitent pas refaire des élections partielles pour à peine un an. Ceci entravait la fluidité de la

représentation étudiante. Pour répondre à la remarque de **M.RUAULT**, l'une des priorités a été de dire qu'il était hors de question de laisser uniquement des représentants de Master 1 par exemple, qui du coup n'aurait pas forcément le même point de vue qu'un étudiant en licence.

M.GIRAUDET souhaite que ce principe de parité soit appliqué dans les UFR, et pourrait mettre une vigilance en plus d'avoir, des cycles licence, master et potentiellement des doctorats.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour, la modification des statuts de l'UFR de Droit et Sciences Politiques.

POINT 11.1 : ELECTION D'UN REPRESENTANT ENSEIGNANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS

M.BERNOUSSI rappelle qu'il faut un représentant du « collège des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à un autre corps de fonctionnaires » élus du Conseil d'Administration. Les électeurs de ce collège sont au nombre de trois. **MME PENISSON** rappelle les électeurs : **MME DAVID, M.POUZAIN** et **M.ROUX**.

M.BERNOUSSI présente la candidature de **M.POUZAIN**, reçue en séance.

Nombre de votants : 3 ;
Bulletins blancs ou nuls : 0 ;
Nombre de suffrages exprimés : 3 ;
M. POUZAIN : 3 voix.

LE PRÉSIDENT déclare élu **M. POUZAIN**, représentant des enseignants du Conseil d'Administration à la Section Disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

POINT 11.2 : ELECTION DE DEUX REPRESENTANTS ETUDIANTS AU CONSEIL DOCUMENTAIRE DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION (SCD)

M.BERNOUSSI présente les candidatures de **M.BEAUDRY, MME LADJYN** et **M.NOIR LUHALWE**.

Nombre de votants : 28 ;
Bulletins blancs ou nuls : 2 ;
Nombre de suffrages exprimés : 28 ;
MME LADJYN : 22 voix ;
M. BEAUDRY: 20 voix ;
M.NOIR LUHALWE : 12 voix.

LE PRÉSIDENT déclare élus **M.BEAUDRY** et **MME LADJYN** représentants étudiants au Conseil Documentaire du Service Commun de la Documentation.

POINT 11.3 : ELECTION DE DEUX REPRESENTANTS ETUDIANTS AU CONSEIL DE LA MISSION LANGUES

M.BERNOUSSI présente les candidatures de **M. BERTRAND, MME BOURDON** et **M.BOISAUBERT**.

Nombre de votants : 27 ;
Bulletins blancs ou nuls : 0 ;
Nombre de suffrages exprimés : 27 ;
MME BOURDON : 20 voix,
M. BERTRAND : 18 voix,
M BOISAUBERT : 16 voix.

LE PRÉSIDENT déclare élus **MME BOURDON** et **M.BERTRAND**, représentants étudiants au Conseil de la Mission Langues.

POINT 11.4 : ELECTION D'UN REPRESENTANT ETUDIANT ELU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE NANTES AU COMITE ELECTORAL CONSULTATIF DE L'UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE

LE PRESIDENT fait part de la demande de l'UEB et de l'UNAM arrivée cette semaine, pour désigner un étudiant élu du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes qui participera au Comité électoral de l'UBL. Les élections de l'UBL sont pour le moment prévues les 15 et 16 mars 2016. Il y a quelques réunions de ce Comité en décembre et janvier. Attendre le Conseil d'Administration de décembre, serait risqué au niveau des délais.

M.GIRAUDET propose de former un binôme ce qui peut être intéressant.

MME SAMI souhaite des précisions, et s'étonne de ne pas voir de représentations pour les enseignants-chercheurs, et les enseignants. **LE PRESIDENT** explique ne pas avoir la composition du Comité électoral mais il est déjà prévu d'y adjoindre des représentants des personnels.

LE PRESIDENT précise qu'à l'unanimité, les membres ont proposé un administrateur provisoire qui a en charge de préparer le budget et les élections. Il s'agit de **M.GIRARDEAU**, personnel de l'Université de Nantes. C'est à lui d'organiser le processus électoral.

MME TEXIER précise que s'agissant des représentations des personnels, les deux régions vont être appelées à désigner des représentants régionaux des organisations syndicales présentes au sein des instances.

MME SAMI estime qu'il y a deux choses différentes, une représentation régionale des syndicats d'une part mais aussi une représentation des différents Conseils d'Administration des universités d'autre part. **MME TEXIER** rappelle qu'un Comité électoral consultatif a un rôle bien précis de valider le calendrier notamment et est composé uniquement de représentants d'organisations syndicales.

M.RUAULT souhaite connaître la date de la première réunion du Comité, car si une réunion est prévue avant le prochain Conseil d'Administration, il estime lui aussi que l'élection doit intervenir aujourd'hui.

Les administrateurs s'accordent pour procéder à l'élection en séance.

LE PRESIDENT reçoit les candidatures de **M.RUAULT** et **M.GIRAUDET**.

MME SAMI propose qu'il y ait un titulaire et un suppléant. **M.RUAULT** estime qu'il faut voter malgré tout car il faut savoir lequel des deux sera appelé à siéger.

Nombre de votants : 28 ;
Bulletins blancs ou nuls : 0 ;
Nombre de suffrages exprimés : 28 ;
M.RUAULT : 19 voix.
M.GIRAUDET : 9 voix.

LE PRÉSIDENT déclare élu **M. RUAULT**, représentant étudiant élu du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes au Comité électoral consultatif de l'UBL.

POINT 12 : APPROBATION DES TARIFS, DONS ET SUBVENTIONS (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente les tarifs.

MME SAMI s'interroge sur un tarif à propos d'un contrat avec le Conseil Général au sujet d'une formation sur les Risques Psycho-Sociaux. **M.AVERTY** souligne qu'il s'agit de la réponse à un appel d'offres du Conseil Général, par la Direction d'Appui à la Formation Continue.

MME OBLE s'est aperçue qu'il n'y avait plus de tarif préférentiel pour les demandeurs d'emploi, notamment sur le Master 2 « RH droit social et management des ressources humaines » à 5000€. **M.KERBOURC'H** précise que les tarifs proposés n'ont pas été modifiés. En réalité il explique qu'il y a deux promotions de ce Master RH, l'une en formation initiale qui accueille aussi des demandeurs d'emploi qui ont la possibilité de dégager du temps pour suivre les cours et l'autre qui accueille exclusivement des salariés. **MME OBLE** souhaite savoir si la situation est la même pour le DU de Criminologie. **M.KERBOURC'H** précise que ce sont les mêmes tarifs qui sont revotés. **MME**

OBLE explique qu'elle a reçu récemment deux personnes qui se sont inscrits au DU « maintien et soins à domicile » à 1652€ pour trois semaines, qui n'ont pas les moyens d'assumer. Ils étaient mécontents qu'il n'y ait aucune prise en charge par des fonds publics ni tarifs préférentiels. Elle estime que c'est dommage, car l'Université se prive d'un public qui est fort demandeur de formation et qui ne pourra pas les financer. **M.BERNOUSSI** rappelle qu'un DU doit être équilibré budgétairement. **M.AVERTY** précise que différents tarifs sont proposés à différents types de public. Mais en fonction du coût de ce DU, ce n'est plus possible d'avoir des tarifs réduits pour les demandeurs d'emplois. **M.KERBOURC'H** revient sur le détail des tarifs pour les demandeurs d'emplois, par lequel est appliqué le tarif de formation initiale avec un statut de stagiaire de la formation professionnelle.

MME OBLE s'interroge sur le rapport **GERMINET** qui parle de l'externalisation de la Formation Continue via des structures « SA formation continue ». **LE PRÉSIDENT** souligne que les 186 pages de ce rapport, nécessitent un vrai débat.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 20 voix pour et 7 voix contre, les tarifs, dons et subventions détaillés dans le tableau ci-joint.

POINT 13.1 : APPROBATION D'UN REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRIX PRESENTE PAR LA DIRECTION DE LA CULTURE ET DES INITIATIVES

M.BERNOUSSI présente le règlement d'attribution de prix décerné par la Direction de la Culture et des Initiatives.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 25 voix pour, le règlement d'attribution de prix, présenté par la Direction de la Culture et des Initiatives, dont un exemplaire sera annexé à la délibération.

POINT 13.2 : APPROBATION D'UN REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRIX PRESENTE PAR LE SERVICE UNIVERSITAIRE D'INSERTION ET D'ORIENTATION

M.BERNOUSSI présente le règlement d'attribution de prix par le Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 25 voix pour, le règlement d'attribution de prix, présenté par le Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation, dont un exemplaire sera annexé à la délibération.

POINT 14 : PRESENTATION DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES COMPTABLES ET BUDGETAIRES ET DU PLAN D'ACTION PLURIANNUEL

M.DRUE précise que le Conseil d'Administration doit rendre compte de manière annuelle des éléments de contrôle interne qui sont fait au sein de l'Etablissement, au niveau de l'Agence Comptable et de la Direction des Affaires Financières.

Les éléments de contrôle interne sont rappelés dans le Décret Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP). Ce décret distingue désormais le contrôle interne comptable et financier du contrôle interne budgétaire. L'Etablissement est soumis à ce contrôle interne qui s'impose à tous les établissements publics. Le premier objectif de ce contrôle est la qualité des informations comptables et budgétaires et la soutenabilité budgétaire. Le fait de mettre en place un contrôle interne permet une amélioration du pilotage financier de l'Etablissement. Il y a un travail en proximité avec les Commissaires aux Comptes de l'Etablissement, l'objectif étant d'arriver à avoir une certification sans réserve des comptes. Le second objectif tient au fait que les deux ministères, celui de l'Education Nationale et l'Enseignement Supérieur et de la Recherche mais aussi le Ministère du Budget, invitent de manière très régulière et très poussée à mettre en œuvre ce contrôle interne qu'il soit comptable ou budgétaire et de présenter l'ensemble du dispositif au moins de manière annuelle devant le Conseil d'Administration. Pour l'Université de Nantes, le contrôle interne comptable est mis en place depuis maintenant un peu plus de trois ans, par contre il n'a été présenté qu'une seule fois, le 16 novembre 2012. Ceci ne signifie pas que les services ne travaillent plus dessus, au contraire le travail y est quotidien, mais signifie que la présentation au Conseil de manière régulière n'a pas été faite.

C'est un chantier sur lequel l'Agence Comptable et la Direction des Affaires Financières travaillent en lien. Il y aura une présentation de ce contrôle interne au cours du 1^{er} semestre 2016.

Au niveau de l'Agence Comptable, il y a un contrôleur interne financier installé depuis un peu plus de trois ans et une nouveauté cette année, un poste de contrôleur interne budgétaire. **M.BRANCHEREAU** rappelle que le projet EFFI au sein de l'Etablissement a permis de redéployer les postes et de pourvoir ce poste extrêmement important de contrôle interne budgétaire depuis novembre 2014. Les contrôles s'opèrent tant d'un point de vue comptable que d'un point de vue budgétaire.

M.BRANCHEREAU précise que les contrôles effectués au sein de la Direction des Affaires Financières sont nouveaux et que la direction n'est pas la seule à les faire. Ils sont faits conjointement avec les services financiers de proximité, et donc en lien avec les Composantes. Le but est de s'assurer que les circuits de la dépense mais surtout ceux de la recette, soient performants, la performance se traduisant par l'objectif d'éviter les pertes financières. Il y en a encore quelques-unes constatées au quotidien, mais globalement l'Etablissement s'améliore grâce à la mise en place de ce contrôle.

M.DRUE souligne que les deux ministères concernés obligent à répondre de manière annuelle à une enquête interministérielle relative au déploiement du contrôle interne comptable. L'exercice a été fait conjointement avec la Direction des Affaires Financières et les contrôleurs internes respectifs. Au sein de l'établissement il y a trois chantiers prioritaires. Le premier chantier concerne la gestion des rémunérations. Il rappelle que la rémunération représente 80% des dépenses de l'Etablissement, ce qui engendre des risques très importants sur ce secteur. Le deuxième chantier concerne la gestion des immobilisations, c'est-à-dire le patrimoine de l'Etablissement. Dans ce domaine il y a eu des améliorations avec un inventaire physique et un inventaire comptable. Il manque un point important qu'il va falloir mettre en œuvre, c'est faire vivre cet inventaire mais également procéder de manière régulière à des sorties d'immobilisation. L'Etablissement acquiert de manière régulière des immobilisations donc des dépenses relativement importantes. A l'échelle de l'Etablissement, on s'aperçoit qu'il y a très peu de sorties. En matière de sincérité comptable, il faut mettre en œuvre un chantier sur ce suivi des immobilisations et sur les sorties du patrimoine. Le troisième chantier prioritaire concerne les recettes dans la mesure où c'est sur ce chantier qu'il y a le plus de risque. Comme **M.BRANCHEREAU** l'a déjà évoqué, il s'agit de ne plus éluder des recettes et d'éviter que les recettes n'aillent pas à leur bout. Il faut que la chaîne financière ne comporte plus de faille et éviter que des encaissements n'arrivent pas directement entre les mains de l'Agent comptable et donc dans les caisses de l'Etablissement. Au niveau de l'Etablissement a été mis en place un comité de pilotage dès 2012 mais il va falloir le réactiver, dès que le chantier GBCP sera passé, donc dès début 2016. Il va falloir revoir, et c'est l'objet de cette présentation, la cartographie des risques et le plan d'action associé. Il répète que ces éléments existent mais ne sont pas actualisés depuis un certain temps. Le travail sera donc d'actualiser et de rendre compte aux administrateurs des travaux qui ont été effectués sur cette cartographie des risques et sur le plan d'action.

M.DRUE fait un focus sur la présentation de la cartographie des risques. Ceci est un véritable outil de pilotage qui va permettre au sein de l'Etablissement de distinguer les processus que l'on maîtrise de manière globale de ceux qui restent à fiabiliser. La cartographie des risques va permettre justement par le biais d'une approche par les risques, d'identifier tout événement potentiel qui ne permet pas d'atteindre les objectifs initialement fixés. Il prend l'exemple de la non transmission des chèques à l'Agence Comptable. Ceci est significatif car il y a une perte financière pour l'Etablissement si les chèques se retrouvent prescrits et les objectifs fixés ne sont pas remplis, car si l'on a perçu des chèques, l'objectif est bien de les encaisser. On les connaît déjà tous ces événements mais il faut les tracer, les quantifier. Il y aura des fiches de contrôle pour voir si le risque est fort, faible, important en matière financière pour l'Etablissement ou pas. Au niveau de l'élaboration de la cartographie, il y a une double approche. Il faut évaluer les risques grâce à des critères d'évaluation, ce qui permettra de les hiérarchiser. On distingue trois grandes catégories de risques. Le premier concerne une défaillance dans l'organisation soit au niveau de l'attribution des tâches, soit au niveau des points de contrôle qui sont défaillants ou inexistantes. Le second tout aussi important concerne la documentation. Pour réaliser les missions qui sont confiées à certaines personnes, il faut qu'elles aient les documentations correspondantes, que ce soient des fiches de travail, des logigrammes, ou encore une documentation réglementaire. La documentation doit exister et doit être complète, mise à jour et actualisée. Enfin, la troisième catégorie de risque concerne une défaillance de la traçabilité. Il s'agit de voir si dans le circuit il n'y a pas des personnes qui ne sont pas clairement identifiées, qui manipulent des fonds publics sans y être autorisées. Il faut une traçabilité dans le circuit des opérations.

M.DRUE présente les critères d'évaluation qui sont relativement simples, avec un tableau de cotation à double échelle. Il est tenu compte de la probabilité de la survenance du risque et de son impact au niveau financier pour l'Etablissement. Ceci a permis au travers de cette cotation, de sortir les trois principaux items déjà évoqués : les rémunérations, le circuit des recettes et le suivi des immobilisations. Les outils existent, mais ils doivent être réactualisés. Il souligne qu'il aura besoin de soutien dans la mesure où ce ne sont pas deux personnes simplement qui au sein de l'Etablissement pourront, vu la complexité de l'organisation, revoir tous les éléments.

Une fois la cartographie définie et les risques côtés, il faut établir un plan d'action de maîtrise des risques. Il faut le formaliser avec une synthèse des actions à mettre en œuvre, clairement définie, et un plan d'action dans le temps avec si possible des informations calendaires de déploiement. Ce plan va permettre de justifier des choix stratégiques qui ont été effectués par l'Etablissement mais également d'assurer un suivi du renforcement du contrôle interne. Ceci permettra d'avoir une ligne directrice qui soit claire pour les différents acteurs.

LE PRESIDENT remercie pour la présentation et cet effort de pédagogie.

M. KERBOURC'H remarque que ce qui est identifié comme des risques au niveau de l'Etablissement, n'est pas forcément partagé et il souligne que l'on peut passer à côté de risques qui paraissent importants au sein d'une UFR. Il serait important de se rapprocher des UFR. Il y a un gros risque sur les recettes propres lorsque les usagers ne payent pas par exemple. Au sein de l'Etablissement, les sommes peuvent paraître faibles et le risque mesuré, mais ceci va agir grandement sur les recettes propres de l'UFR. **M.DRUE** confirme et rappelle qu'il est l'Agent Comptable de l'intégralité de l'Etablissement et ne tient donc qu'une seule comptabilité. Il est directement concerné par l'encaissement des recettes. En mode GBCP, il faut retenir l'importance des recettes car il s'agit de l'effectivité du versement des fonds qui impactera directement la comptabilité budgétaire de l'Etablissement et de celles des différentes Composantes. Il est clair qu'au niveau de l'Agence Comptable, tout est mis en œuvre pour faciliter et accélérer le recouvrement. L'incidence est capitale et depuis plus de deux ans qu'il travaille sur cette réforme GBCP, il a pris la mesure de ces incidences. Le « pôle recettes » au sein de l'Agence Comptable est en cours de renforcement et il s'agit de cadencer les poursuites de manière beaucoup plus rapide afin que les fonds remontent plus rapidement. Il faut pour autant que tout ce qui transite par les Composantes soit transmis dans les meilleurs délais et que tout ce qui est facturable soit également facturé dans les meilleurs délais. Si des fonds traînent sur des comptes de recettes classées, ils n'impacteront pas la comptabilité budgétaire. Au niveau de l'Association des Agents Comptables dont il explique faire partie, ils œuvrent pour obtenir des éléments réglementaires qui permettent d'améliorer l'efficacité du recouvrement. L'Etablissement aujourd'hui a l'obligation de recourir à des huissiers privés qui coûtent très cher pour des taux de recouvrement qui ne sont pas très bons. Il souligne que les Agents Comptables souhaitent faire bouger les textes, afin d'obtenir qu'ils disposent de l'Opposition à Tiers Détenteur (OTD) qui permettraient comme les autres comptables publics des collectivités locales ou en matière fiscale avec l'Avis à Tiers Détenteur (ATD), de pouvoir appréhender des fonds directement chez l'employeur du redevable ou auprès de la banque. Les textes sont en cours. La mise en œuvre du décret GBCP a des avantages et des contraintes. Tout est mis en place pour fluidifier les encaissements et faire des chaînes de poursuite et de relance de manière plus régulière. **M.KERBOURC'H** informe que parfois une relance par téléphone, suffit à débloquent une situation. Il y a sans doute une communication à avoir entre les BUFI, les services centraux et les services qui recouvrent les droits d'inscription. **M.BRANCHEREAU** souligne que s'agissant des services de proximité, il y a un travail étroit avec eux pour élaborer ce plan d'action et pour mettre en place le contrôle interne. Le contrôle interne est en phase de démarrage et il est donc normal que ce qu'on découvre aujourd'hui n'est pas parfait. Il prend l'exemple de la formation continue. Il y a un travail de recouplement de la liste des inscrits d'un côté et de la liste des conventions de l'autre. Chaque acteur qui s'inscrit à une action de formation continue doit signer une convention. Ce document contractuel permet d'établir la recette et la facture. Dans les premiers contrôles effectués, on voit un taux d'échec relativement élevé. Des étudiants suivent des cours mais qui n'ont pas signé ce fameux engagement vis-à-vis de l'établissement et n'ont donc jamais payé leur formation. Il y en a de moins en moins depuis qu'a été mis en place ce contrôle, on limite fortement cet axe. La relance n'est possible qu'à partir du moment où la facture a été émise. Il y a là aussi un décalage entre le nombre de conventions et le nombre de factures émises au sein de l'Etablissement. Les financeurs sont de plus en plus exigeants et demandent même des feuilles d'émargement signées. L'Etablissement n'est pas forcément préparé à cela et c'est assez fastidieux pour toute la chaîne. Les points d'achoppement dans toute la chaîne, doivent être regardés et voir comment il faut les améliorer dans le processus pour éviter demain, d'avoir des pertes financières.

MME DRONNEAU complète les propos en soulignant qu'il s'agit là de la mobilisation de tous. Lorsque l'on parle de recouvrement de recette en matière de formation continue, avec l'obligation d'avoir une liste d'emargement, cela signifie que les enseignants aussi doivent faire l'effort de suivre la liste d'emargement. Au niveau financier, lorsque l'on se trouve en bout de chaîne, il est trop tard. C'est avant d'y arriver qu'il faut avoir mis en place les processus pour que ces documents soient bien établis. Sur les conventions, il y a véritablement une mobilisation à avoir et une démarche qualité à mettre en place. Pour être concret dans les exemples et démontrer que tout le monde est concerné, elle prend l'exemple de la gestion des immobilisations. Sur le terrain, les personnels de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique doivent être conscients de l'impact de leur action par rapport aux conséquences au niveau financier. Tous les personnels sont concernés et pas seulement la gestion financière et comptable.

MME ISHOW revient sur ce chantier colossal qui mobilise tout le monde, et elle souhaite que ne soit pas oublié les services gestionnaires des laboratoires ou des départements où l'on va demander à des personnels ou des enseignants qui n'ont pas été formés sur de nouvelles fonctions qu'on va leur demander. Il faut interagir de manière très privilégiée avec les services centraux de chaque Composante, mais aussi avec les laboratoires et les départements. Elle prend l'exemple du service facturier, où les personnels des laboratoires, n'avaient pas été formés. Les personnels ne sont pas contre, mais à un moment donné, des prérogatives sont exigées sans qu'ils sachent comment y répondre. Au final il y a un ralentissement considérable dans le traitement des dossiers parce que les personnes ne savent pas. Autre exemple, celui de l'inventaire physique des différents matériels, elle a été contactée mais elle n'en connaissait pas la raison. Une fois de plus, l'acceptation d'une tâche collective ne peut avoir lieu qu'à partir du moment où les objectifs ont été partagés et expliqués.

M.BRANCHEREAU confirme que cette difficulté existe au sein de l'Etablissement, au niveau notamment de la communication où il faut que l'information transite jusqu'au gestionnaire. Pour faciliter cette communication, le second problème est la pédagogie, car pour demander à un acteur une tâche supplémentaire, il faut qu'il comprenne pourquoi il doit le faire. La difficulté réside dans le fait qu'il y a des très nombreux acteurs dans l'Etablissement qui travaillent dans la fonction finance. Il y a environ 300 gestionnaires finance à l'Université de Nantes. C'est difficile de piloter ces personnels car ils sont tournants : chaque année sur ces 300 personnels, il y a 40 à 50 nouveaux collègues. Il est donc compliqué de mener une action de formation continue au niveau de l'Etablissement. C'est la raison pour laquelle a été mis en place un plan d'action dépense, pour s'assurer que les services financiers de proximité, en présentiel, vont organiser des réunions à raison de quatre fois dans l'année, pour présenter les nouveautés de la fonction finance et comptable. Il faut des temps d'échange entre les services financiers de proximité et les gestionnaires. **MME ISHOW** souligne qu'informer c'est une chose, mais il faut voir dans quelle mesure c'est adaptable au terrain et il faut prendre donc inversement des suggestions faites par la base.

LE PRESIDENT souligne que le contrôle est obligatoire, et qu'il doit être organisé par l'Etablissement lui-même, avec des règles imposées. Il permet aussi de dégager de manière plus fiable, des marges de manœuvre. Il faut que tout le monde soit convaincu et ne pas opposer non plus le central et le proximal. Il s'agit d'un travail de toute la chaîne dans une démarche qualité. Que ce soit au niveau de la Direction des Affaires Financières ou au niveau de l'Agence Comptable, il faut savoir que ce qui est mis en place au sein de l'Université de Nantes rayonne au plan national et qui est exemplaire. L'Etablissement est sollicité pour aller présenter ce qui est instauré avec un certain nombre de critères. Ceci est remarquable et efficace et facilement compris des lors que c'est expliqué.

POINT 15 : RENDU-COMPTÉ DE REMISES GRACIEUSES

M.BERNOUSSI présente les admissions en non-valeur, essentiellement des conventions de formation pour un montant de 20.479,37€, et les remises gracieuses d'un montant de 2339€.

MME DAVID souhaite avoir une idée du nombre total de remises gracieuses. Dans les admissions en non-valeur, elle voit beaucoup d'étudiants qui ne sont pas en capacité de payer leur frais d'inscription -tarif de formation continue). Il y a souvent eu des interventions sur ce sujet lors de précédents Conseils d'Administration. Ceci interroge sur la manière dont les tarifs de formation continue détournent un certain nombre d'étudiants de la formation. Ceci est une question de service public. La liste présentée est longue, inquiétante et atterrante. **M.BERNOUSSI** explique qu'il s'agit de stagiaires de formation continue qui ont signé une convention en connaissant les tarifs. Le tarif ne leur a pas été imposé après coup. **MME SAMI** souligne qu'il y a des inscriptions en licence et en master. Il s'agit donc bien d'étudiants qui se sont inscrits dans des formations qui ne sont pas forcément en formation continue, en reprise d'étude sûrement.

POINT 16 : QUESTIONS DIVERSES

M.BERNOUSSI souhaite tout d'abord apporter des réponses aux questions diverses du précédent Conseil d'Administration.

- **ATER** : S'agissant de la question soulevée par **MME SAMI** au sujet des ATER et de leur couverture sécurité sociale : la circulaire ministérielle du 11 juin 2003 précise que la Caisse primaire d'assurance maladie, à la fois au niveau national et régionale, considère que l'activité doit avoir débutée avant le 1^{er} octobre de l'année d'inscription et couvrir tout l'année universitaire jusqu'au 30 septembre. Il n'y a qu'un seul cas dérogatoire, pour les assistants d'éducation. Les ATER débutant le 1^{er} septembre doivent donc payer la sécurité sociale lors de leur inscription.
- **MOOC** : S'agissant de la question soulevée par **MME OBLE** au sujet des MOOC : à l'Université de Nantes il y a cinq MOOC actuellement que l'on trouve sur le site internet. Ils sont suivis au niveau de l'utilisation et de la consultation. Sur les deux MOOC les plus avancés, ce qui est constaté c'est que 33 % d'étudiants inscrits ont obtenu une attestation de suivi. **MME OBLE** s'interroge en termes de qualification. **M.BERNOUSSI** explique que pour le moment ce n'est pas une certification. **LE PRESIDENT** souligne que c'est une vraie réflexion à mener sur les formations hybrides, avec des attestations qui permettent de capitaliser dans le cadre d'un diplôme.
- **CPF** : S'agissant de la liste des formations qui étaient accessibles via le CPF pour les demandeurs d'emploi, **M.AVERTY** souligne qu'il y a eu une réforme sur la formation professionnelle avec plusieurs niveaux d'inscription, et notamment un niveau national. Elles sont disponibles sur internet, et toutes les formations de l'Université de Nantes n'y sont pas. Il y a 25 licences professionnelles, 1 licence, et 10 master dont 8 en sciences et 2 en sciences économiques. Au niveau régional, il y a deux listes, une spécifique pour les salariés et une pour les demandeurs d'emploi. Il explique avoir reçu une note du centre de gestion régional, afin de voir comment y inscrire les formations de l'Université. Il a donc fait une demande à l'ensemble des Composantes pour leur demander de remonter les formations qui n'étaient pas dans les listes nationales afin de les inscrire au niveau régional. Il a mis l'accent sur le critère principal qui rend éligible une formation au CPF, à savoir une formation « partagée par l'ensemble des partenaires sociaux, et son coté opérant au regard du marché de l'emploi et des besoins économiques ». Il a donc pris la décision de ne pas inscrire toutes les formations. Actuellement les réponses des Composantes sont en cours de traitement à la Direction d'Appui à la Formation Continue.
- **Commission exonération des frais d'inscription** : **M.GIRAUDET** souhaite savoir si une commission existe au sein de l'Université qui regrouperait l'administration et des étudiants concernant l'exonération des frais d'inscription. **M.AVERTY** souligne qu'il n'y en a pas au sein de l'Université de Nantes et que les demandes passent toutes par le biais des assistantes sociales. Il travaille actuellement à la mise en place d'un système avec une commission.
- **Procuration pour le retrait des diplômes** : **M.GIRAUDET** souligne que dans la circulaire du 20 novembre 2014 il est prévu que les universités mettent en place un système de procuration pour les étudiants qui ne peuvent pas venir récupérer leur diplôme. **M.AVERTY** va se renseigner.
- **Message aux administrateurs** : **MME SAMI** souhaite informer qu'elle a envoyé sur l'alias mail « Conseil d'Administration », fin octobre, un message à modérer. Il concernait les budgets des universités. Personne ne l'a jamais modéré et il n'a pas été distribué. Elle souhaite savoir qui modère cet alias. **LE PRESIDENT** souligne qu'il va demander que ce point soit vérifié.
- **Chercheurs** : **MME ISHOW** souhaite revenir sur les chercheurs et sur le malaise qu'ils peuvent ressentir, car ce sujet n'a pas toujours été abordé. Elle a le sentiment que le chercheur doit être un « trois en un ». Elle n'aura certainement pas de réponse ici, car ceci dépend du Ministère, mais les fonctions régaliennes étaient auparavant l'enseignement et la recherche. L'administration est devenue, que ce soit pour la recherche ou que ce soit au niveau de l'enseignement avec toutes les réformes en cours, avec les projets qui doivent être montés et déposés, une fonction supplémentaire. Le statut du chercheur est la moitié du temps consacré à la recherche pour compenser le mi-temps d'enseignement manquant, est

désormais phagocyté : un tiers du temps est consacré à la recherche, un tiers à l'enseignement et un tiers à l'administration. Les deux fonctions régaliennes enseignement et recherche sont de plus en plus malmenées. Ceci pose question sur la fameuse excellence vers laquelle il faut tendre. Elle souhaitait faire remonter ce cri d'alarme de la part de certains collègues mais aussi de ce qu'elle peut ressentir. Cette triple charge est difficile à porter et est au détriment de l'avancée de l'Etablissement. **LE PRÉSIDENT** souligne que les deux missions formation et recherche, ne sont plus les seules, et que les missions des universités ont été multipliées, avec par exemple la diffusion de la culture, l'espace européen, la valorisation. On est bien au-delà d'une parité recherche formation. **MME ISHOW** ne sait pas comment faire remonter ces points de vue et faire changer les choses. Elle évoque la bataille gagnée en 2009 avec l'égalité TP-TD, certains agrégés qui enseignaient dans le supérieur n'étaient pas concernés par cette règle absurde, et pourtant des modifications ont eu lieu. Elle estime que des choses doivent changer et nécessitent du temps, et elle regrette que ces choses ne soient pas possibles à son niveau. **MME SAMI** souligne qu'elle partage son point de vue.

En l'absence de questions, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 12 h.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Olivier LABOUX

